REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique.

PAR

MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

1878.

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,

9, RUE DE LA MADELEINE.

1878

MÉDAILLES ET JETONS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE

DES DIX-SEPT ANCIENNES PROVINCES DES PAYS-BAS.

TROISIÈME SÉRIE.

PLANCHES I A XI.

A M. RENIER CHALON, *président de la Société royale de numismatique de Belgique.*

TRÈS-CHER ET TRÈS-HONORÉ PRÉSIDENT,

En vous adressant ce modeste travail, que je vous prie de vouloir accueillir avec votre bienveillance habituelle et avec toute l'indulgence dont je sais tant avoir besoin, je dois commencer par demander humblement pardon, tout d'abord à vous et ensuite aux honorables lecteurs de votre excellente Revue, de ce que j'ai eu le malheur d'écrire, dans mon épître d'introduction à ma deuxième série, quelque chose qui a donné lieu à des réclamations.

M. Dirks, membre de l'Académie royale des sciences des Pays-Bas, etc., m'a adressé, dans sa lettre, publiée dans la *Revue belge de numismatique*, de 1876, pp. 292 à 296, le bien dur reproche d'avoir été injuste envers

M. Jérôme de Vries Jerz, envers l'Académie royale des sciences des Pays-Bas et envers lui-même.

Si par malheur j'ai blessé quelqu'un, veuillez croire que je suis le premier à le regretter profondément, et que j'ai commis la faute bien involontairement. Mais on doit noter que c'est M. Dirks, et pas moi, qui en fait une question de personnalité, car les personnalités ne sont pas du tout de mon goût.

M. Dirks trouve que j'ai été injuste envers M. Jérôme de Vries Jerz parce que j'ai dit que les *cinq* premières parties de la continuation de l'ouvrage de Van Loon, publiées par le ci-devant Institut, ne sont, au fond, qu'un simple catalogue de médailles avec planches, dans lequel l'ordre chronologique n'est même pas toujours observé strictement.

M. Dirks est en retard de plus de dix-huit ans avec son reproche, car ma note dans laquelle j'ai porté ce jugement sur les cinq premières parties, date du 3 décembre 1857, et a été lue dans la séance de l'Académie royale du 14 du même mois. Enfin, M. Dirks aura certainement pensé : « Mieux vaut tard que jamais. »

Toutefois, M. Dirks doit convenir que j'ai raison, à peu près, pour ce qui regarde les trois premiers volumes (avec les médailles belges de 1716-1746), et si, dans les volumes IV et V (sans médailles belges), l'honorable M. Jérôme de Vries Jerz a apporté de l'amélioration par son précieux concours (ce que je suis prêt à reconnaître, en rendant hommage à sa science et à son zèle), on devra pourtant avouer qu'aussi ces deux parties ne méritent pas le titre pompeux de continuation du superbe

ouvrage de Van Loon, et qu'elles ne peuvent non plus être comparées aux cinq dernières, publiées par l'Académie, et qui font incontestablement le plus grand honneur à la commission chargée de cette belle œuvre, et, en particulier, à son président, M. Dirks.

Suis-je maintenant aussi coupable que M. Dirks voudrait le faire accroire, quand la deuxième classe de l'Institut royal des sciences, etc., des Pays-Bas et par conséquent aussi M. Jérôme de Vries Jerz lui-même ont pensé à peu près comme je l'ai fait ?

On n'a qu'à lire la préface du quatrième volume, p. IV ; il y est dit : « *Dans cette partie, le même ordre, la même* « *classification et la même manière de description ont de* « *nouveau été observés que dans les parties précédentes. Le* « *but principal de la classe était de conserver, d'indiquer* « *et de représenter les médailles. L'ouvrage n'est par* « *conséquent pas une continuation de celui de Van Loon, de* « *nature historique, mais propre à celui qui a le goût, le* « *temps et la capacité pour continuer l'ouvrage de Van* « *Loon.* »

Est-il donc si étonnant que je regrette que l'Académie n'ait pas recommencé le travail là où Van Loon s'était arrêté, à l'an 1716, ainsi que je l'avais proposé et espéré ?

Le motif *politique* qui a conduit l'Institut à la fâcheuse décision de ne plus admettre, à l'avenir, dans cette publication, les médailles relatives aux provinces méridionales des Pays-Bas, motif que M. Dirks a le courage de relever, et que j'ai qualifié de « triste esprit de je ne sais quelle absurde mesquinerie », est certainement peu digne d'une

compagnie de savants, et tout homme sérieux le blâmera avec moi.

M. Dirks déclare ouvertement qu'il a reculé devant la tâche désirée par moi d'y ajouter encore les médailles belges. C'est bel et bien, mais cela n'empêche pas qu'il soit regrettable que l'Académie ne l'ait pas fait, car, en définitive, M. Dirks n'est pas l'Académie. Ensuite, il dit qu'il a pu rassembler *toutes* les médailles des années 1766-1806 concernant les provinces septentrionales. Je le félicite d'avoir composé une œuvre numismatique *complète*.

La chance qu'il a eue pour les provinces septentrionales, il la doit, dit-il, à ce qu'il connaissait à peu près tous les possesseurs de médailles; mais pour la Belgique, dit-il, j'aurais sans doute dû joindre plusieurs *additamenta*.

N'est-ce pas un peu méconnaître nos aimables confrères belges? Un appel aux numismates et collectionneurs belges aurait positivement été couronné des meilleurs résultats, et leur savant et bienveillant concours ne lui aurait certainement pas fait défaut.

M. Dirks dit encore : « L'Académie a décidé » ; ceci je le sais, et c'est précisément cette décision que je trouve si regrettable.

En quoi j'aurais été injuste envers M. Dirks, j'avoue ne pas du tout le comprendre.

Je ne l'ai pas rendu responsable de la fâcheuse décision de l'Académie, au contraire; je croyais, ainsi que je l'ai dit dans ma note du 5 décembre 1857, et aussi dans mon épître d'introduction à ma deuxième série, que la proposition de M. Dirks tendait à continuer *de nouveau*

l'ouvrage de Van Loon, mais que l'Académie en avait décidé autrement.

C'est précisément à propos des cinq derniers volumes de la continuation de l'ouvrage de Van Loon que j'ai rendu, en plusieurs occasions, un hommage chaleureux et certainement bien mérité à la science et aux mérites de M. Dirks (1). Entre autres, j'ai écrit : « La commission « chargée de cet important travail, qu'elle a si dignement « exécuté, mérite, sans doute, un témoignage chaleureux « de reconnaissance, et c'est en particulier à notre hono- « rable et savant collègue, M. Dirks, qu'il faut rendre « la juste gloire d'avoir doté la numismatique, tant par « son initiative que par sa science et son zèle infatigable, « d'un précieux et excellent ouvrage (2) ». Et maintenant il me dit que je suis injuste envers lui parce que je regrette que l'Académie n'ait pas repris le fil à l'an 1716 !

L'expression d'un simple regret, pas même à son adresse, ne constitue vraiment pas une *injustice*.

Enfin, c'est du moins une consolation pour moi, très-cher et très-honoré président, que vous pensiez à l'égard de la décision relative aux médailles frappées pour les provinces méridionales, à peu près comme moi, et que vous aussi vous regrettiez cette résolution (3).

Pour ce qui regarde cette troisième série, je dois vous dire que j'ai puisé largement dans les trésors numismati-

(1) Voy. *Revue de la numismatique belge*, 4e série, t. II, pp. 240-242 ; 4e série, t. IV. pp. 276-278, et 5e série, t. III, pp. 86-90.

(2) *Item*, 5e série, t. III, p. 90.

(3) Voy. *Revue de la numismatique belge*, 3e série, t. II, pp. 209-210, et 4e série, t. I, pp. 342-343.

ques de notre aimable et obligeant confrère, M. le conseiller royal de police Auguste Höhn, à Wiesbaden. Le superbe musée des arts plastiques et des industries qui s'y rattachent de mon savant et complaisant ami, M. Auguste Demmin, à Wiesbaden, m'a fourni également quelques pièces intéressantes; d'autres m'ont été gracieusement communiquées par nos excellents et savants collègues, MM. J.-G.-F. Meijer, directeur du cabinet royal des médailles à la Haye; F. Dumoulin, notaire à Maestricht, et J. Isenbeck à Wiesbaden, ainsi que par Mlle Lina Holzhaüser, institutrice à Wiesbaden. Ma modeste collection personnelle y a aussi apporté son petit contingent.

Pour ce qui regarde mes dessins, je puis vous en garantir l'exactitude.

Veuillez agréer, je vous prie, très-cher et très-honoré président, la nouvelle assurance de ma plus haute estime et de mon inaltérable dévouement.

MAURIN NAHUYS.

Wiesbaden, le 14 mai 1877.

I

REDDE RATIONEM DE LVCE VI. Tête en profil à gauche couronnée de la tiare, qui, retournée, représente la tête, à droite, du diable à deux cornes inclinées en rrière.

Rev. STVLTICIA (STVLTITIA) ORÁ LDSO. Tête en profil à droite couverte du chapeau de cardinal, qui,

retournée, représente la tête, à gauche, d'un fou coiffé d'un bonnet à grelots.

Cette médaille pamphlétaire, en cuivre jaune, offre beaucoup de ressemblance avec celle publiée par Mieris, t. III, p. 112, n° 1, et classée par ce savant auteur à l'année 1545, sauf que les têtes du cardinal et du fou, sur le revers, sont tournées du côté opposé et que les légendes varient.

Le sujet de la face de cette médaille se rapporte à l'écrit du docteur Martin Luther contre la papauté, qu'il disait avoir été instituée par Satan, tandis que le VI paraît être un raccourcissement ou une simplification du chiffre 666, que l'on trouve sur une pièce du même genre (1). tandis qu'une autre variété de cette médaille satirique porte seulement 66 (2).

Ce nombre 666 est une allusion au passage de l'Apocalypse de saint Jean, chapitre XIII, verset 18 :

« Ici est la sagesse : Que celui qui a de l'intelligence « compte le nombre de la bête; car c'est un nombre « d'homme, et son nombre est six cent soixante-six », désignation de l'antechrist.

Martin Luther, après avoir été excommunié par le pape, appela l'auteur de cette bulle d'excommunication l'antechrist.

Nous pensons que la légende du revers doit être lue

(1) *Voy.* le catalogue de la collection de M. F. de Haan, vendue par M. G. Theod. Bom, à Amsterdam, en juin 1873, n° 39, et, *l'Intermédiaire*, n° 12, du 31 août 1864, Paris (Duprat, libraire).

(2) *Voy.* le catalogue précité de la collection de M. F. de Haan, n° 40.

ainsi : STVLTITIA ORATIONIS, et qu'elle est tirée d'une sentence de Luther, tandis que nous ignorons le sens des quatre dernières lettres de cette légende, LDSO.

Peut-être qu'elles pourraient être expliquées par : *Lutheri Docti Sententia Optima*, ou bien par : *Lutheri Docti Sapiens Oratio*.

Cette pièce se trouve dans le superbe musée, unique en son genre, des arts plastiques et des industries qui s'y rattachent, formé avec tant d'érudition par son propriétaire, M. Auguste Demmin, à Wiesbaden, qui a eu l'obligeance de nous accorder la permission de la publier.

Dans ce même musée (1), on voit une bouteille à anse en terre cuite au vernis minéral, d'Auguste Hirschvogel (2), de Nuremberg, coloriée en brun, jaune et vert. Elle représente un homme barbu coiffé d'une barrette. Sur la panse, on voit en relief la face de la médaille satirique aux effigies réunies du pape et du diable, publiée par Van Meiris, t. III, p. 112, n° 2, or, sans légende. Nous avons cru que cette bouteille ou cruche numismatique (3)

(1) *Voy.* le n° 232 (173) du *Catalogue par ordre chronologique, ethnologique et générique* de ce musée, nouvelle édition, Paris, 1868, p. 16, et *Guide de l'amateur de faïences et de porcelaines*, par M. Auguste Demmin, 4e édition (1874), t. I, p. 241.

(2) Nous empruntons au catalogue précité de M. Demmin, p. 16, note 1, les détails suivants : « La famille des célèbres Hirschvogel, potiers et peintres sur vitraux, se composait de cinq artistes : Veit le Vieux (1441-1525), Veit le Jeune (1471-1553), Auguste (1488-1560), Hans et Sebald (1517-1589). » *Voy.* aussi son *Guide de l'amateur de poteries*, 3e édition, pp. 180-189.

(3) Dans le catalogue d'objets d'art de feu M. Hugo Garthe, de

méritait bien d'être représentée ci-contre en grandeur réduite.

Une tabatière de cuivre jaune, du XVIIIe siècle, très-grossièrement gravée, appartenant à notre excellent ami et confrère M. le chambellan baron Hugo de Donop, représente les mêmes têtes réunies : à droite, celles de cardinal et de fou; à gauche, celles de pape et de diable; tandis qu'au milieu l'on voit le lion néerlandais couronné, tenant sabre et faisceau de flèches; à ces pieds, un petit chien aboyant, etc.

Sur le couvercle de cette tabatière est gravé le lion néerlandais avec sabre et faisceau, devant lui les armes de Hollande; à droite, celles d'Overyssel, de Gueldre et d'Utrecht, et, à gauche, celles de Zélande, de Groningue et de Frise.

M. Demmin cite encore qu'un pion de damier, appartenant à la collection Sauvageot, au Louvre à Paris, représente le même sujet qui se voit sur ces médailles satiriques.

Cologne, dont la vente publique est annoncée pour le 28 mai 1877, et jours suivants, un cruchon de Cologne, également orné de la face d'une de ces médailles pamphlétaires à double tête de pape et de diable, est mentionné sous le n° 48.

Le musée de Wiesbaden possède une cruche en terre cuite, sur laquelle est représentée une pièce de monnaie, un florin d'Anselm-François d'Ingelheim, archevêque et électeur de Mayence. *Voy.* le n° 14 de notre notice : *Sphragistiches auf Steinkrügen im Alterthums-Museum zu Wiesbaden*, insérée dans les *Annales de la société archéologique et historique du Nassau*, t. XIV, 2e partie, pp. 150-151.

II

Dans le champ :

DIE * WET *
* IS ✠ DVRCH
MOISEN * GEG
EVIN * DIE * ERL
OSING * DVRCH
DIE * GEBORTE
VND * LIDEN
CHRISTI
* ❀ *

(La loi a été donnée par Moïse, la délivrance par la naissance et la passion du Christ.)

Comparez l'Évangile selon saint Jean, chap. I, v. 17.

Rev. Dans le champ :

❀ ✠ ❀
* WER * IN *
GOTH * VERTR
OVT * DER * WE
RDT * NIT * THO
SCHANDEN
* WERDEN *
❀ ❀

(Quiconque croit en Dieu, ne sera point confondu.)

Voyez Épître de saint Paul aux Romains, chap. IX, v. 33 et chap. X, v. 11.

Ce jeton de cuivre est indubitablement de Marguerite de Bréderode, abbesse de Thorn.

Le revers porte la même inscription que celle que l'on voit sur trois pièces variantes de cette abbesse qui représentent sur la face l'adoration des Mages, avec un petit écusson aux armes de Bréderode ; nous en avons publié une dans notre deuxième série, sous le n° 13.

Nous prenons la liberté de renvoyer nos bienveillants lecteurs à cet endroit pour ce qui regarde les arguments sur lesquels nous avons fondé notre attribution à Marguerite de Bréderode, qui fut abbesse de Thorn de 1531 à 1577.

La pièce que nous publions aujourd'hui appartient à notre estimable confrère M. Dumoulin, notaire à Maestricht, qui a bien voulu avoir l'extrême obligeance de nous la communiquer, en nous faisant observer que les inscriptions qui occupent le champ des deux côtés, font peut-être allusion aux violences et exactions auxquelles, pendant le règne de Marguerite de Bréderode, le pays de Thorn fut en proie de la part de son sous-avoué, le comte de Hornes.

Ce savant numismate possède, dans sa superbe collection, encore deux variétés du jeton publié par nous dans notre deuxième série, n° 13, variétés qui ne consistent que dans l'orthographe de l'inscription dans le champ du revers. Sur l'une, l'inscription est tout à fait identique à celle qui se trouve sur le revers du jeton que nous venons de décrire aujourd'hui, et sur l'autre, elle ne diffère de celle-là que par le mot TO, au lieu de THO, à la fin de la quatrième ligne, ce qui correspond de nouveau avec la pièce publiée précédemment par nous.

Au sujet de la petite croix feuillée, qui se trouve sur

ces jetons, M. Dumoulin nous écrit : « Une particularité « qui m'a toujours intrigué, c'est la présence sur toutes « ces pièces de la petite croix feuillée, qui était le signe « distinctif de l'atelier monétaire du duc de Gueldre.

« Est-ce un simple caprice du graveur, ou faut-il y « voir une allusion quelconque ?

« Le duc de Gueldre était le haut avoué de Thorn, en « vertu de la cession de tout l'alleu, faite en 1231, par « Herman, comte de Virnenbourg, au profit d'Othon II, « comte de Gueldre (1). »

Nous avouons ne pas pouvoir résoudre cette question. Peut-être qu'un autre sera plus heureux.

III

MARGARITA DE FRANTIA ∘ D ∘ SABAVDIAE ∘. Buste en profil, à gauche, de Marguerite de Valois, épouse d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, très-richement vêtue, coiffée et parée de diamants et de perles fines.

Rev. Dans le champ :

HIC ·
N I H I L
EXPEC
TES ·

Marguerite de France, duchesse de Berry, était fille du roi François Ier et de la reine Claude, et par conséquent sœur du roi Henri II et de Madeleine, femme de Jacques V,

(1) P. Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland en graven van Zutphen*, p. 384.

roi d'Ecosse. Elle naquit à Saint-Germain en Laye, le 5 juin 1523, et après que la paix eut été conclue à Câteau-Cambrésis, en 1559, entre Henri II, roi de France et Philippe II, roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas, par laquelle le duc de Savoie fut rétabli dans tous ses États; elle épousa, le 9 juillet de la même année, Emmanuel-Philibert, surnommé Tête de Fer, duc de Savoie, prince de Piémont, comte de Bresse, né le 8 juillet 1528, fils du duc Charles III et de Béatrice de Portugal, créé chevalier de l'ordre de la Toison d'Or à Utrecht, en 1546, et chevalier de l'ordre de la Jarretière, en 1554, gouverneur des Pays-Bas, en 1556, vainqueur à la célèbre bataille de Saint-Quentin, en 1557, fondateur de l'ordre de la chevalerie séculaire de Saint-Maurice, en 1572, et mort à Turin, le 30 août 1580.

Marguerite était une princesse très-accomplie, elle acquit une grande réputation par ses vastes connaissances, ses talents et sa beauté, tandis que sa piété, sa douceur, sa bonté et sa libéralité lui valurent le surnom de la Mère du peuple. Elle décéda le 14 septembre 1574, sincèrement regrettée et bénie de ses sujets.

Pour la face de cette médaille de cuivre, on s'est servi du coin du revers de la pièce également sans millésime, publiée par Van Loon, t. I, p. 57 et classée par cet auteur à l'année 1559.

IV

MÉDAILLE UNIFACE.

IACOB ∘ HOFMAN ∘ AET ⁘ 53 ∘ AN ⁘ 1560 ∘

MEN ⁘ APRI ⁘ 30. Buste de profil, à droite, de Jacques Hofman, à longue barbe.

Quant à ce Jacques Hofman, qui est représenté si gravement sur cette belle médaille en cuivre, nous n'avons pu trouver absolument aucun renseignement, de sorte que nous ignorons complétement ce qu'il était et ce qu'il faisait. Or, la manière dont son nom est orthographié, prouve à l'évidence que ce personnage était un Néerlandais et pas un Allemand, car autrement le nom aurait été écrit avec deux *n*, *Hofmann*.

V

MÉDAILLE A BÉLIÈRE ET ANNEAU.

⁘ NVLLIS CEDO MALIS, ET FORTITER OMNIA VINCO · 1565. Une femme debout, presque tout à fait nue, n'ayant qu'une écharpe avec laquelle elle couvre quelques parties de son corps et dont elle tient un bout élevé de la main droite, tandis qu'elle appuie sa main gauche sur une colonne brisée d'un édifice encore orné de festons de fleurs que l'on voit dans le bas-fond. Le chapiteau de la colonne brisée est couché par terre et un lion se tient debout en garde derrière la femme.

Rev. ⁘ SVSTINEO QVEMVIS PATIENTI CORDE DO ⊂ REM. Une femme debout convenablement vêtue caressant un agneau se tenant sur ses pattes de derrière appuyé contre elle. A droite, un arbre ; à gauche, une plante avec fleurs. (¹)

(¹) M. Renier Chalon, nous a fait observer que la manière enfantine de remplacer la syllabe COR dans les mots, par un petit cœur, ne lui

Le cœur dans la légende du revers, dont nous ne sommes point parvenu à expliquer le sens, a évidemment été ajouté plus tard, ainsi que l'indiquent les inégalités et les raies dont il est entouré, soit que ce cœur mystérieux et énigmatique ait été gravé ultérieurement dans le coin de la médaille, soit qu'il ait été ajouté très-subtilement sur notre pièce.

Primitivement, cette légende qui est un hexamètre, aura sans doute été : SVSTINEO QVEMVIS PATIENTI CORDE DOLOREM.

Cette médaille portative en vermeil, au millésime 1565, qui est en notre possession, fait allusion, comme il paraît, aux misères qui avaient pris, dans les Pays-Bas, à cette époque critique, des proportions si énormes.

Le gouvernement de Philippe II, lorsqu'il n'avait été, pour ainsi dire, encore qu'à peine inauguré, menaçait déjà de crouler et de tomber en ruine. L'ordre donné par le roi, en 1565, de publier dans les Pays-Bas les décrets du fameux concile de Trente contre les hérétiques, contribua particulièrement à porter à son comble le mécontentement général et la haine contre la cour tyrannique d'Espagne.

est pas inconnue, qu'on l'employa souvent dans les couvents, dans les poésies en l'honneur de l'abbé, de l'abbesse ou de dignitaires ecclésiastiques.

Si notre médaille n'était pas d'une parfaite conservation, mais usée et fruste, on serait tenté de voir dans la deuxième lettre du dernier mot, un E, et de lire DE (cor) REM (*decorem*), le deuxième R pourrait alors passer pour une erreur de gravure ; mais c'est bien possitivement un O, de sorte que nous ne savons pas expliquer le *cœur* de cette légende.

Il s'était élevé un parti d'opposition dont les chefs étaient Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, stadhouder de Hollande, de Zélande et d'Utrecht, Lamoral, comte d'Egmond; prince de Gavre, stadhouder de Flandre et d'Artois et Philippe de Montmorency, comte de Hornes, amiral des Pays-Bas.

Ils firent leur plaintes au roi Philippe II, qui éloigna le cardinal de Granvelle devenu si odieux, mais il ne voulut rien relâcher des placards contre les hérétiques. Alors une vingtaine de nobles néerlandais, qui, avec beaucoup d'autres, s'étaient rendus à Bruxelles, au mois de novembre 1565, pour assister aux noces d'Alexandre Farnèse, prince de Parme et de Marie de Portugal, ainsi qu'à la fête de l'ordre de la Toison d'Or, s'assemblèrent à l'hôtel de Florent, baron de Pallant, premier comte de Culembourg et y formèrent une confédération pour se défendre contre les mesures tyranniques du roi Philippe.

Aussitôt que le bruit se fut répandu que la ligue était constituée pour détruire l'Inquisition, le nombre des adhérents tant catholiques que protestants ne tarda pas à s'augmenter considérablement.

Les Néerlandais persécutés et opprimés souffraient, comme le rappelle allégoriquement notre médaille, avec résignation, sans céder par crainte, fondant leur confiance sur un meilleur avenir et leur espérance de pouvoir secouer le joug sous lequel ils gémissaient, sur leur courage égalant celui du lion et sur l'intrépidité de leurs illustres chefs, sûrs de voir triompher leur bonne cause.

Dans le catalogue de la collection du chevalier de

Schulthess-Rechberg [1], n° 7298, cette pièce qui y est indiquée avec un R (rare), est mentionnée comme étant l'œuvre de Jacques Stampfer. Elle ne paraît toutefois pas dans la liste des médailles dues au burin de cet excellent artiste, publiée dans le « *Numismatische Zeitschrift* » de M. J. Leitzmann, 1871, n° 19, pp. 107-108. Aussi ne porte-t-elle pas les initiales de ce graveur : I-S, que l'on rencontre sur la plupart de ses médailles.

Jacques Stampfer, fils de Jean-Ulrich, naquit à Zurich, vers l'an 1505 et mourut le 2 juillet 1579. Ses œuvres, comme l'assure M. H. Meyer [2], se rapprochent de si près de celles du célèbre graveur Frédéric Hagenauer, d'Augsbourg, qu'il est presque impossible de les distinguer les unes des autres, quand elles ne portent pas la marque de leur auteur. Comme notre pièce est d'une exécution assez médiocre, son attribution à Jacques Stampfer nous semble être, sinon inexacte, du moins très-hasardée, et elle nous paraît difficile à admettre, à moins que l'on n'en fournisse la preuve certaine.

VI

* MENICH ◦ BENYT ◦ DAT ◦ EEN ◦ ANDER ◦ GHENIET. (Bien des gens envient ce dont un autre jouit.) La marque composée d'une feuille à tige et d'une pioche de mineur posées en sautoir, qui se trouve à la fin

[1] *Die Ritter von Schulthess-Rechberg'sche Münz- u. Medaillen-Sammlung.*

[2] *Voy.* l'endroit cité du *Numismatische Zeitung.*

de la légende, est la marque du directeur de la monnaie ou du graveur de la pièce.

Un personnage distingué portant un manteau avec fourrure et la tête coiffée d'un béret, est attaqué par un soldat espagnol, l'épée à la main.

Rev. ❋ ALS ⁝ IHY ⁝ MEDE ⁝ GENIET ⁝ SO ⁝ IST ⁝ HEM ⁝ GEEN ⁝ VERDRIET. (S'il participe à la jouissance, alors cela ne lui est pas un chagrin.)

Deux seigneurs richement vêtus, la tête découverte et tenant leur béret dans la main.

Au haut : 1571.

La pièce est malheureusement un peu fruste et porte sur la face des traces de refrappe. L'I qui précède le deuxième mot de la légende du revers HY, paraît être une faute de gravure.

Ce fut en 1571, que Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe, gouverneur général des Pays-Bas, ce monstre de cruauté, qui se serait vanté d'avoir fait périr, pendant dix années de son gouvernement, dix-huit mille six cents personnes, continua à vexer le peuple, en l'accablant de nouvelles contributions. Il redemandait le dixième denier, que quelques provinces n'avaient racheté que pour deux ans prêts à expirer. Or, le Conseil d'État se déclarait unanimement contre la perception d'un subside aussi odieux, et son président Viglius fit remarquer, en outre, que l'on courrait le risque de perdre le second centième qui n'avait été accordé que sous condition de racheter le dixième. Le duc d'Albe, se sentant offensé par cette résistance, dit : « qu'il saurait bien se faire

« obéir, et que quand il avait décidé, lui, c'était au « Conseil d'accepter ses ordres. » Les États généraux, convoqués à Bruxelles, refusèrent d'accepter l'édit, et alors le duc se livrant à tout son dépit, s'écria : « qu'il « saurait bien lever le dixième à l'aide des troupes, et « que, si les habitants refusaient de servir de collec- « teurs, il en trouverait bien parmi les Italiens et les « Espagnols. »

C'est bien à la perception de cette contribution, qui fut cause des troubles à Bruxelles et à Utrecht et aux paroles précitées de l'implacable duc, que fait allusion cette médaille curieuse et rare, dont il se trouve un exemplaire en argent dans la belle et riche collection de notre honorable confrère M. le conseiller royal de police Höhn, à Wiesbaden.

VII

ANTONIVS CALMONE ∘ ÆT ∘ AN ∘ 34. Buste en profil à droite, autour du cou un ruban de décoration. Derrière la tête les initiales P. P. R.

Rev. DIFFICVLTAS ∘ INITII ∘ FERENDA. Un rosier arraché dont les racines sont découvertes.

Notre savant confrère, M. le notaire Dumoulin, à Maestricht, pense que la légende de la face doit être lue : ANTONIVS (*de* ou *a*) CAL(*vo*) MON(*t*)E, Antoine de Chaumont.

Antoine de Chaumont, seigneur de Saint-Cheron, deuxième fils de Jacques de Chaumont, seigneur d'Esquilly,

de Chacenay et de Mahaud des Essars, était, en 1575, l'un des cent gentilshommes de la maison de Henri III, roi de France, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, surintendant de la maison et des affaires de l'infortunée Marie Stuart, reine d'Ecosse, gouverneur de Joinville pour la maison de Guise, etc.

Il accompagna François, duc d'Alençon et d'Anjou, frère du roi de France, lorsque ce prince ambitieux et mécontent, ayant été déclaré souverain des Pays-Bas, se rendit dans ses nouveaux Etats en 1580.

Antoine de Chaumont se serait aussi trouvé dans la suite du duc d'Alençon, lorsque celui-ci passa en Angleterre pour conclure avec la reine Élisabeth un mariage qui, toutefois, n'eut pas lieu.

Il assista à l'inauguration du duc d'Alençon comme duc de Brabant à Anvers, le 19 février 1582, et comme comte de Flandre à Gand, le 15 juillet de la même année, et échappa à la mort lors de l'entreprise perfide du duc contre la ville d'Anvers, le 17 février 1583, entreprise qui échoua complétement et qui coûta la vie à plus de quinze cents hommes.

Antoine de Chaumont mourut en 1585. Il avait épousé Jacqueline de Piédefer, fille d'Antoine, seigneur de Champlost et de Hilaire Raguier, dont il eut sept enfants, cinq fils et deux filles.

La très-ancienne maison de Chaumont est originaire de la ville du même nom en Vexin, et est issue de Robert Ier dit l'Éloquent, qui vécut en l'an 1050 environ. Cette famille noble s'est partagée en diverses branches, comme de Quitry, de Berticheres, d'Orbec, d'Athieules, de Bois-

Garnier, de Rigny-le-Féron, d'Esquilly, de Saint-Cheron, de Courmoncle et de Riviers.

Nous devons cette belle médaille de cuivre argenté, sans millésime, à la bonté de notre savant ami et collègue M. Hugo, baron de Donop, major en retraite, chambellan de S. A. R. le grand-duc de Hesse et chambellan de service de S. A. R. la landgravinne Anne de Hesse, princesse de Prusse.

VIII

MÉDAILLE SCULPTÉE EN BOIS. — HAUT RELIEF.

Dans un entourage d'ornements de style renaissance, une tête de femme de face, peut-être le portrait de Madeleine-Lucie, comtesse de Waldeck.

Rev. Sur une banderolle : M(*agdalena*) ∘ L(*ucia*) G(*eborene*) ∘ G(*räfin*) ∘ V(*nd*) ∘ F(*räulein*) ∘ Z(*u*) ∘ W(*aldeck*). (Madeleine-Lucie, née comtesse et demoiselle de Waldeck.)

Dans le champ : un écu aux armes propres de la maison de Waldeck, d'or à l'étoile de huit raies de sable, timbré d'un casque à grille, taré au tiers à senestre, orné de ses lambrequins et surmonté d'un vol d'or, chaque demi-vol chargé d'une étoile de sable de l'écu.

Madeleine-Lucie, comtesse de Waldeck, naquit en 1562 ; elle était fille de Volrath II, comte de Waldeck et de Pyrmont, né le 8 mars 1509, mort le 15 avril 1578, et d'Anastasie, comtesse de Schwarzenbourg, décédée le 1er avril 1570.

Elle était la tante de Volrath IV, né en 1588 et mort le 6 octobre 1640, qui épousa en 1603 Anne, margravinne de Bade-Dourlach, née en 1587 et décédée en 1648, qui était la petite-fille de Florent, baron de Pallant, premier comte de Culembourg et, par conséquent, la nièce du comte Florent II de Culembourg.

Florent II, comte de Culembourg, étant mort sans laisser de postérité, avait nommé son arrière-neveu Philippe-Théodore, né en 1614 et mort en 1645, fils de Volrath IV, comte de Waldeck et de Pyrmont, son héritier et son successeur dans le comté de Culembourg et ses autres terres.

La comtesse Madeleine-Lucie de Waldeck, qui mourut sans avoir contracté d'alliance, assista au mariage de son neveu le comte Volrath IV, ainsi qu'à ceux des fils de celui-ci, Philippe-Théodore, comte de Waldeck, de Pyrmont et de Culembourg avec Marie-Madeleine, comtesse de Nassau-Siegen, en 1639, et Georges-Frédéric, comte et ensuite prince de Waldeck, né le 8 mars 1620 et mort le 19 octobre 1692, à qui échut en 1664, la succession au comté de Culembourg, après la mort de son neveu Henri Volrath, fils de Philippe-Théodore, avec Élisabeth-Charlotte, comtesse de Nassau-Siegen, en 1643.

On a voulu expliquer la lettre F dans la légende, comme étant une abréviation de *Fürstin* (princesse); or, c'est une erreur, car cela serait impossible, attendu que ce titre date dans cette illustre maison d'un siècle environ plus tard.

L'empereur Léopold Ier éleva à la dignité de prince du Saint-Empire Romain, par lettres patentes du 27 juin 1682,

Georges-Frédéric, comte de Waldeck, de Pyrmont et de Culembourg, baron de Tonna, de Pallant, de Withem, de Weerd, seigneur de Leede, de Lienden, de Wildenbourg, de Kinsweiler, de Engelsdorf, de Frechem, de Bacham, de Dalen, etc.

Cette pièce curieuse et unique se trouve dans le musée, déjà mentionné par nous, de notre savant ami M. Auguste Demmin, à Wiesbaden. Elle est d'une exécution admirable et d'un beau style renaissance; ceci nous a particulièrement engagé à la publier dans cette série, bien qu'elle n'ait qu'un rapport très-indirect avec l'histoire des Pays-Bas. Van Mieris et Van Loon ont bien publié dans leurs doctes travaux maintes autres pièces, qui certainement méritent encore bien moins d'être rangées parmi les monuments numismatiques de ces provinces.

Faute de date certaine, nous avons classé cette pièce extraordinaire à l'année de la naissance de la comtesse Madeleine-Lucie, 1562.

IX

ERNESTVS ∘ BAVARIÆ ∘ DVX. Buste en profil à droite d'Ernest de Bavière, en costume ecclésiastique.

Rev. Le globe terrestre montrant l'Europe et une partie de l'Afrique ; au pôle Nord, l'œil de la Providence, au-dessous duquel on lit le mot OMNIA. Au-dessus du globe, qui est entouré de quarante-sept étoiles, on voit encore une fois l'œil de la Providence.

Ernest, fils puîné d'Albert V, duc de Bavière, naquit

en 1554. Il fut évêque de Freisingen, en 1565, de Hildesheim, en 1573, de Liége, en 1580, et de Munster, en 1586, tandis qu'il fut élu archevêque et électeur de Cologne, en 1583, pour remplacer Gebhard Truchses, (panetier) de Waldburg, de la branche de Friedberg et de Scheer, qui avait été déposé. Ernest mourut à Arensberg, en Westphalie, en 1612.

Comparez cette médaille de cuivre avec les jetons de ce même prince, de 1583 et 1587, mentionnés dans l'ouvrage de Van Orden (1), t. I, nos 909, 954, 955, et t. II, n° 163, et avec la médaille, sans millésime, représentée dans l'ouvrage de Luchius (2), p. 292, n° 1, et classée par cet auteur à l'année 1584.

X

MÉDAILLE UNIFACE, GRAVÉE EN CREUX AU BURIN.

NEC * MIHI DELICIAE * GRATAE * NEC * FOEDA * VOLVPTAS * CONTEMNO * LVXVM * VILI * CONT · ENTA PARATV ✠ MDC. Une femme aux trois quarts, de gauche, portant autour du cou une chaîne à laquelle est suspendu un médaillon sur lequel nous croyons distinguer un lion. Dans chacune de ses mains, elle tient une bouteille de formes différentes, en versant la liqueur qu'elles contiennent dans un petit plat qui se trouve sur une table placée devant elle.

(1) *Handleiding voor verzamelaars van Nederlandsche historie penningen.*

(2) *Sylloge numismatum elegantiorum.*

Sur le deuxième plan, on voit une ferme avec ses dépendances.

Cette pièce de cuivre rouge, dont la gravure rappelle la manière de Gérard de Jode, se trouve dans le beau et intéressant musée des arts plastiques et des industries qui s'y rattachent, formé avec autant de science que de goût par M. Auguste Demmin, à Wiesbaden. Elle y est mentionnée [1] comme étant une de ces plaques, médailles portatives, qui auraient été faites d'après un modèle que l'on aurait adopté, comme signe de ralliement, dans les Pays-Bas, en l'an 1600, lorsque, à la suite des atrocités commises par le duc d'Albe, la révolte, ayant changé son caractère purement religieux, devint politique, et la guerre, une guerre de délivrance et d'indépendance.

Ces médailles auraient, en quelque sorte, remplacé celles dites des gueux avec la légende : « *En tout fidelles au roy jusques à porter la besace.* »

La dimension de ces plaques aurait été pour toutes la même, et chacun y aurait fait mettre sa devise particulière.

Ceci expliquerait le peu de rapport qui existe entre le sujet, qui est représenté sur la médaille et la légende qui l'entoure, rapport que nous n'avons pas bien pu découvrir.

Comme insigne politique, nous ne saurions pas bien expliquer la scène allégorique qui y est gravée, sinon qu'il faudrait admettre que le breuvage, que la femme prépare, serait, comme le pense M. Demmin, un médicament. Alors il se pourrait, ce qui est bien probable, que l'on

[1] *Voy.* l'excellent catalogue de ce musée, édition de 1868, n° 3100, p. 126.

ait voulu désigner par là une médecine destinée à guérir tous les maux dont souffraient les Pays-Bas, par suite du règne tyrannique de Philippe II, et de la révolution qui en fut la conséquence, maux dont un parti espérait la guérison par l'avénement des archiducs Albert et Isabelle au gouvernement. La légende pourrait alors faire allusion aux vertus de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille du roi Philippe II, épouse de l'archiduc Albert d'Autriche, et souveraine des Pays-Bas méridionaux, dits espagnols.

Le roi Philippe II céda, peu de temps avant sa mort, qui eut lieu le 13 septembre 1598, les Pays-Bas à sa fille et à son gendre futur, l'archiduc Albert d'Autriche, alors gouverneur de ces provinces.

Le mariage d'Albert et d'Isabelle fut célébré à Valence, le 18 avril 1599, et ces époux arrivèrent, comme nouveaux souverains dans les Pays-Bas, au mois de septembre 1599.

Avant la fameuse bataille de Nieuwpoort, livrée le 2 juillet 1600, l'infante Isabelle avait eu le courage de parcourir les rangs des troupes commandées par l'archiduc Albert, son mari, en personne. Elle exhorta les soldats avec prières et promesses à faire leur devoir, et leur montrant ses boucles d'oreilles et ses diamants, elle aurait juré de les sacrifier jusqu'au dernier, plutôt que de laisser des hommes aussi braves attendre après la solde qui leur était due.

Comme cette pièce porte précisément le millésime 1600, il se pourrait que la dernière moitié de la légende fît allusion à cette allocution de l'archiduchesse.

Si cette médaille a, comme nous le pensons, effective-

ment rapport à l'archiduchesse Isabelle, alors on pourrait vraiment l'appeler une pièce prophétique, car, après la mort de l'archiduc Albert, son mari, qu'elle aimait si tendrement, Isabelle vendit, au profit des pauvres, des veuves et des orphelins, ses bijoux, ses parures, son argenterie et tout ce qu'elle possédait de précieux ; elle fit couper ses cheveux, changea ses riches et beaux vêtements contre l'habit simple et modeste de religieuse qu'elle ne quitta plus et dans lequel elle fut enterrée.

On a attribué la gravure de cette plaque à Jean de Glen, graveur, imprimeur et auteur, né à Liége vers le milieu du XVIe siècle.

Ce Jean de Glen publia, entre autres, un ouvrage intitulé : *Des habits, mœurs, cérémonies et façons de faire anciennes et modernes,* etc. Liége, 1601, in-8°, avec cent trois figures de son invention, gravées en bois.

Dans cette œuvre, il se trouve souvent comme sur cette médaille uniface, qu'il n'y a absolument rien de commun entre plusieurs de ses gravures et les explications qui les accompagnent. Aussi lance-t-il des foudres contre l'amour, la danse et le vin, et contre les filles et les femmes dont la conduite n'est pas régulière, et il finit par blâmer sa patrie pour la licence des filles.

L'excellente morale de la légende que porte la pièce que nous publions, morale que maints pères de famille aimeraient bien à voir un peu plus strictement observée par leurs chères femmes et filles, — le mépris des plaisirs et de la déshonorante volupté, l'aversion du luxe et le goût de la simplicité, — est, il faut en convenir, en parfaite harmonie avec celle prêchée par Jean de Glen dans son ouvrage précité.

Pour quelle raison l'on a séparé par un point les quatre premières lettres des quatre dernières de l'avant-dernier mot de la légende CONTENTA, nous l'ignorons. Nous supposons qu'il s'agit tout simplement d'une erreur. Le graveur a aussi omis l'astérisque entre le deuxième et le troisième et entre les deux derniers mots de la légende, tandis que du dernier N du mot CONTEMNO, il avait d'abord fait un M, ainsi que l'on peut encore le voir.

XI

MAVRITIVS · P(*rinceps*) · AVR(*aicae*) · Co(*mes*) · NASS(*aviae*) · CAT(*senellebogii*) . MARC(*hio*). Buste cuirassé en profil à droite de Maurice, né prince d'Orange, comte de Nassau.

Rev. TANDEM ∘ FIT ∘ SVRCVLVS ∘ ARBOR Un rejeton sorti du tronc d'un vieil oranger coupé, devenu lui-même un bel arbre.

Devise et emblème personnels du prince, qu'il s'était choisis après la mort de son père, Guillaume le Taciturne.

A l'exergue : H · K · , initiales de Hans Krauwinckel, graveur nurembergeois.

Ce jeton historique, qui se trouve dans notre collection et qui est dû au burin fécond de Hans Krauwinckel, de Nuremberg, a été copié d'après les médailles frappées en 1602 et 1605 (1), en l'honneur de Maurice, né prince d'Orange, comte de Nassau, etc., le célèbre héros de Turnhout et de Nieuwport.

(1) *Voy.* Van Loon, t. I, p. 569, et t. II, p. 20.

La couronne de laurier qui, sur les médailles publiées par Van Loon, t. I, p. 569, nos 1 et 3, et t. II, p. 20, entoure l'arbre, ne se trouve pas sur ce jeton, qui, pour cette raison, ressemble le plus au centre du grand médaillon représenté dans l'ouvrage de Van Loon, t. I, p. 569, n° 2, également sans couronne de laurier.

De plus, notre jeton nurembergeois ne porte pas de millésime, tandis que le graveur ne semble pas s'être bien rendu compte de la longueur de la légende de la face par rapport à l'espace qui était réservé sur son jeton pour la recevoir, de sorte que la place lui a manqué pour faire figurer la légende en entier, et puis il paraît qu'il s'est tout simplement contenté d'en retrancher la dernière partie, savoir : VER(*ae*) ET VLIS(*singae*).

Cette pièce a été connue du célèbre numismate hollandais, André Schoemaker, qui l'a fait graver dans un recueil de médailles, M. S, in-folio, composé par lui et se trouvant en notre possession (1). Elle y est classée à l'année 1602.

Ajoutons encore ici que la médaille de 1602, représentée par Van Loon, t. I, p. 569, n° 1, est due au burin du célèbre graveur Conrad Bloc, comme le prouve l'exemplaire que nous en possédons, qui porte sous le bras du prince Maurice : CON · BLOC · F. et non comme chez Van Loon : COR · BLOC · F. Dans le volume précité, in-folio, d'André Schoemaker, ainsi que dans un recueil in-8° du même numismate, la médaille en question est

(1) Ce volume est intitulé : *Schouburg der Nederlandsche gedenk- en reken-penningen midsgaders de noodmunten.*

gravée correctement avec CON · BLOC · F. Mais que reste-t-il maintenant d'un graveur Corn. (Corneille) Bloc, dont l'existence avait été fondée uniquement sur l'erreur de la gravure dans l'ouvrage de Van Loon? Ce graveur Corn. Bloc est par conséquent tout simplement un personnage imaginaire qui n'a jamais existé.

En copiant aveuglément MM. de Vries et de Jonge [1], nous avons commis la même erreur dans notre première série, au n° 44, en disant que la médaille frappée en 1593, en l'honneur de l'archiduc Matthias, avait été gravée par Corneille Bloc, ceci doit *naturellement être* CONRAD BLOC.

Nous croyons que c'est ici la place de faire remarquer que le prince Maurice a blasonné son écu de trois manières différentes. D'abord, il portait, jusqu'à l'année 1600, écartelé aux 1er et 4e, contre-écartelé : *a*) de Nassau, d'azur semé de billettes d'or, au lion de même, armé et lampassé de gueules brochant sur le tout ; *b*) de Catsenellébogen : d'or au léopard, lionné de gueules, couronné, armé et lampassé d'azur ; *c*) de Vianden : de gueules à la face d'argent ; *d*) de Dietz : de gueules à deux léopards d'or, armés et lampassés d'azur, l'un sur l'autre. Aux 3e et 4e contre-écartelé *a*) et *d*) de Chalon : de gueules à la bande d'or, et *b*) et *c*) d'Orange : d'or au cornet d'azur enguiché, virolé et lié de gueules ; sur le tout de Genève : cinq points d'or équipollés à quatre d'azur. Sur le tout du tout Saxe : burellé d'or et de sable, au crancelin de sinople brochant

[1] *Nederlandsche gedenkpenningen verklaard*, t. II, p. 13.

sur le tout comme marque distinctive de fils cadet, né du second mariage de Guillaume le Taciturne avec Anne, fille de Maurice, électeur de Saxe.

Lorsqu'il hérita, en l'an 1600, du comté de Meurs, de Walbourg, comtesse de Neuenaer, il ajouta à ses armoiries celles de ce comté, qui sont : d'or à la fasce de sable, comme surtout aux 1er et 4e quartiers.

Enfin, après la mort de son demi-frère Philippe-Guillaume, prince d'Orange, issu du premier mariage du prince Guillaume Ier avec Anne d'Egmont, décédé le 20 février 1618, auquel il succéda dans la principauté d'Orange et le comté de Buren, Maurice remplaça les armes de Saxe par celles de Buren, qui sont : de gueules à la fasce brétessée d'argent. Il est évident qu'après la mort de son frère consanguin, né du premier lit, qui ne laissa pas de postérité, cette marque distinctive ou brisure était devenue superflue dans les armes du prince Maurice.

Les changements qu'il fit entrer dans ses armoiries, à différentes époques de sa vie, offrent un moyen sûr et facile pour reconnaître à quelle période appartiennent les médailles et jetons sans millésime frappés aux armes de ce prince, c'est-à-dire s'il faut les classer avant l'an 1600, de 1600 à 1618, ou après 1618.

Il en résulte que le jeton de Vlissingue, aux armes du prince Maurice, avec les écussons de Saxe et de Meurs, a été placé à tort par Van Loon, t. I, p. 415, à l'année 1590, tandis qu'il appartient indubitablement à l'époque comprise entre 1600 et 1618.

La médaille sans millésime, mais placée par Van Loon, t. II, p. 138, à l'année 1621, et représentant, sur le

revers, les armoiries du prince Maurice, avec l'écusson aux armes de Saxe et sans celles de Meurs, doit, par conséquent, être classée avant l'an 1600. Aussi, le portrait du prince, sur la face de la médaille, est celui d'un jeune homme et non d'une personne de cinquante-quatre ans, tandis que la qualification de « NATUS AVRIACI PRINCIPIS », etc., dans la légende de la face, la même qui se trouve en tête d'une lettre en notre possession, signée par lui et adressée à messire Charles, seigneur de Famars, commandant de la ville de Heusden, datée de La Haye, le 16 mars 1589, cachetée à ses armes avec l'écu de Saxe et naturellement sans celui de Meurs, « *Mauritz geboren Prince van Orangien, etc.* » (Maurice, né prince d'Orange), qualification dont il se servit durant la vie de son demi-frère Philippe-Guillaume, prince d'Orange, démontre déjà suffisamment que, dans tous les cas, cette médaille a été frappée avant que Maurice lui eût succédé dans la principauté d'Orange.

Van Loon s'est également trompé en plaçant, à l'année 1622 (t. II, p. 149, n° 4), la médaille sans millésime aux armes du prince Maurice, avec l'écusson de Saxe et celui de Meurs, attendu qu'ainsi que le blason l'indique, cette pièce appartient à la deuxième époque, c'est-à-dire de 1600 à 1618.

Au lieu d'avoir été frappée à l'occasion de la levée du siége de Bergen-op-Zoom, par Spinola, comme l'a pensé Van Loon, il est probable qu'elle a été faite en mémoire de la célèbre victoire remportée par le prince Maurice, près de Nieuport, en l'an 1600, ou en souvenir de la prise de la ville de Grave, en 1602.

XII

PHILIP · GVILEL · D · G · PR · AVRAICÆ · CO · NASSA/. Buste en profil, à droite, de Philippe-Guillaume, prince d'Orange, avec fraise et cuirasse, et décoré de la Toison d'or.

Au bas, sous le bras : BLOC. F.

Rev. Buste, à droite, d'Éléonore de Bourbon, sans légende.

Philippe-Guillaume, comte de Nassau, prince d'Orange, comte de Buren et de Leerdam, seigneur de Bréda, Ysselstein, etc., fils de Guillaume le Taciturne et de sa première femme Anne, fille de Maximilien d'Egmond, comte de Buren et de Leerdam, naquit le 19 décembre 1554. Il n'avait pas encore treize ans, lorsque, le 20 septembre 1567, le duc d'Albe le fit enlever de Louvain, où il étudiait à l'université, et le fit conduire en Espagne, où il resta dans une étroite prison pendant vingt-huit ans. Il n'en sortit qu'à la sollicitation de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, et fut ramené dans les Pays-Bas, en 1596, par l'archiduc Albert d'Autriche, lorsque ce prince s'y rendit comme gouverneur de ces provinces.

Philippe-Guillaume fut inauguré prince d'Orange, le 11 mars 1599, dans la ville d'Orange. Il épousa, le 25 novembre 1606, à Fontainebleau, Éléonore de Bourbon, fille de Henri, prince de Condé, duc d'Enghien, et de sa seconde femme, Charlotte-Catherine de la Trémouille.

Le prince Philippe-Guillaume mourut à Bruxelles, le 20 février 1618, sans laisser de postérité. Son épouse ne

lui survécut pas longtemps; elle expira le 20 janvier de l'année suivante.

La face de cette médaille, qui fait partie du cabinet de notre estimable confrère, M. le conseiller royal de police Höhn, à Wiesbaden, est la même que celle de la pièce publiée par Van Loon, t. I, p. 472, et classée par cet auteur à l'année 1596; seulement dans la gravure qu'en donne Van Loon, on ne voit pas le nom du graveur sous le bras.

Cette pièce est due au burin de Conrad Bloc. Il est remarquable que le nom du graveur n'y est pas précédé de l'initiale ou d'une abréviation de son nom de baptême, ainsi que cela se voit toujours sur les autres œuvres de cet excellent artiste.

XIII

MÉDAILLE OVALE.

HENRIC, FRIDRIC, D · G · NAT ? AVR · PR · COM · NAS · Buste cuirassé de Frédéric-Henri, né prince d'Orange, comte de Nassau, aux trois quarts, de gauche.

Rev. NON INFERIORA SECUTUS · Le soleil et un tournesol; au lointain un château sur une montagne.

A l'exergue en deux lignes : CVM PRIVI · CÆ : C · MALLER ·

Une médaille de forme ronde, offrant les mêmes sujets et les mêmes légendes que l'on voit sur ce médaillon, mais avec buste aux trois quarts de droite, et sans inscription à l'exergue du revers, a été publiée par Van Loon,

t. II, p. 229, et classée par ce savant auteur, ainsi que par Bizot, Le Clerc, André Schoemaker, à l'année 1636.

D'après ces divers auteurs, cette médaille aurait été frappée en l'honneur du prince Frédéric-Henri, à l'occasion de la prise du fort de Schenk, le 30 avril 1636; or la qualification de « NATVS AVRIACI PRINCIPIS » qui se trouve sur la médaille représentée dans l'ouvrage de Van Loon, comme sur le médaillon que nous publions aujourd'hui, démontre clairement que ces pièces ont été frappées avant 1625, époque à laquelle le prince Frédéric-Henri succéda à son demi-frère le prince Maurice, dans la principauté d'Orange. Dès lors seulement il s'intitula *prince d'Orange* et plus *né prince d'Orange* (1) et il blasonna comme l'avait fait le prince Maurice, après la mort de leur demi-frère aîné, le prince Philippe-Guillaume, en 1618, en supprimant l'écusson aux armes de Colligny, de gueules à l'aigle d'argent couronné d'or, qu'il avait porté jusque-là, comme marque distinctive de fils cadet, né du quatrième mariage de Guillaume le Taciturne avec Louise de Colligny.

Notons encore ici que le prince Frédéric-Henri fut baptisé Henri-Frédéric, comme cela se trouve sur cette pièce.

Probablement que ces médailles ont été frappées en l'honneur de Frédéric-Henri, en 1624, lorsqu'il fit preuve de valeur et de grande bravoure en chassant le comte Henri de Berg, du Weluwe.

(1) *Voy.*, relativement à cette qualification, nos observations sous le n° 11.

Ainsi que le médaillon à l'effigie du prince Maurice d'Orange, publié par notre estimable ami M. Renier Chalon, président de la Société royale de numismatique de Belgique, dans *la Revue belge de numismatique*, 3e série, t. VI, pp. 114-115, pl. V, n° 9, cette pièce, qui se trouve dans la belle collection de notre excellent confrère M. Höhn, conseiller royal de police à Wiesbaden, est également, comme l'indique l'inscription, à l'exergue du revers, l'œuvre de Chrétien Maler ou Maller, graveur à Nuremberg, qui travaillait dans la première moitié du XVIIe siècle et qui frappa des médailles avec privilége impérial.

Chrétien, qui vivait encore en 1640, était le fils de Valentin Maler, également graveur, mais aussi sculpteur et statuaire, mort en 1603.

Notre fille aînée, la comtesse Mathilde Nahuys, possède, dans sa collection de médailles d'artistes, un jeton représentant Valentin Maler, à mi-corps, travaillant à une statuette de Vénus placée devant lui; autour on lit cette légende : DOMINE TVO IVSSV · A l'exergue : EFFIGI VALENT · MALER · Le revers porte un écu chargé d'une chausse-trappe, accompagnée de trois écussons, et timbré d'un heaume orné de ses lambrequins. Le tout est entouré de cette légende : O HERR RETE (RETTE) MICH V(*on*) MEINEN FEIDEN (FEINDEN). (O Seigneur, délivre-moi de mes ennemis.)

XIV

✱ SOLI DEO GLORIA ·∝ Armoiries de la famille Van Wyck (Van Asch Van Wyck), de sable à la croix d'or,

cantonnée, dans chaque canton, de deux fleurs de chardon d'argent, tigées et feuillées de sinople, posées en sautoir. L'écu timbré d'un heaume taré de front et orné de ses lambrequins.

Rev. Un cerf à gauche courant à travers un parterre de fleurs; au-dessus de lui, en arcade d'un quart de cercle on lit cette inscription en caractères minuscules : *Omnia mea mecum porto* · Au haut, à droite, un croissant de lune entouré de quatorze étoiles, à gauche le soleil.

La croix de l'écu est tellement mince, qu'au premier abord ont serait tenté d'y voir un écusson écartelé. Or un blason écartelé, composé de quartiers quatre fois répétés, n'est ni héraldique ni admissible.

La famille Van Wyck, aujourd'hui Van Asch Van Wyck, est une très-ancienne famille, originaire du Betuwe en Gueldre, qui s'établit, au XVIe siècle, à Utrecht; qui a donné, entre autres, à la ville d'Utrecht plusieurs bourgmestres, échevins et conseillers; qui a fourni au pays des hommes d'État et des savants et qui a été reçue dans la noblesse du royaume des Pays-Bas, par diplôme du 26 février 1833.

Jean Van Wyck, fils de Henri et de Heilburg ou Hilleborgh Vonck Van Lynden, naquit à Ryswyk, dans la Gueldre, en 1552. Il fut échevin de la ville d'Utrecht, en 1576, colonel de la garde civique, en 1580, conseiller de la même ville, en 1599, receveur général des finances de la province d'Utrecht, et conseiller suprême (*Hoogheemraad*) du collége de la digue dite *Lekdyk Boven-*

dams, en 1602, et mourut à Utrecht, le 17 février 1604.

Il avait épousé à Utrecht, en 1575, Wynanda Van Asch, fille de Jacques et de Hildegonde Van Wulven, dite Hyndersteyn, née en 1552 et décédée le 21 septembre 1609. Ils habitaient l'ancien hôtel que le pape Adrien VI avait fait construire à Utrecht, hôtel servant aujourd'hui d'habitation au commissaire du roi dans la province d'Utrecht et connu aujourd'hui encore sous le nom de Maison du pape (*Paushuize*).

Wynanda Van Asch avait un frère unique, nommé Pierre, qui l'institua son héritière universelle à condition qu'elle et ses enfants ajouteraient le nom de Van Asch à celui de Van Wyck, et blasonneraient sur le tout avec les armes de Van Asch, qui sont d'azur à la roue d'or.

Jean Van Wyck et Wynanda Van Asch eurent six enfants qui portèrent tous les noms combinés de Van Asch Van Wyck. Jacques dit le Jeune, parce qu'il eut un frère aîné (né le 28 février 1584 et marié à Anne Van Rynevelt), qui porta le même nom, fut le quatrième fils de ces époux; il naquit le 21 septembre 1585 et mourut le 21 septembre 1645; il fut conseiller délégué et président des Etats de la province d'Utrecht, en quelle qualité il fut un des cosignataires de l'acte de fondation de l'université d'Utrecht, en 1636. Il eut l'honneur de recevoir, en 1642, au château de Wyk-lez-Duerstede, la reine d'Angleterre, Henriette-Marie de Bourbon, femme du roi Charles Ier, accompagnée de sa fille Henriette-Marie et de son gendre Guillaume II, prince d'Orange. Jacques Van Asch Van Wyck épousa, le 20 avril 1613, Elisabeth Uteneng. De cette alliance naquirent dix enfants, trois fils et sept filles ;

Henri fut le seul des fils qui se maria; il épousa en 1652 Anne de Schilde, de laquelle il n'eut qu'une fille unique, Anne-Elisabeth, née en 1653 et morte sans alliance en 1726.

Les membres de la famille Van Asch Van Wyck existant aujourd'hui descendent tous de Zeger, fils cadet de Jean Van Wyck et de Wynanda Van Asch, né en 1594, mort le 12 mars 1668, directeur de la compagnie des Indes occidentales, chambre d'Amsterdam pour la province d'Utrecht et pendant dix-huit années de suite commissaire-conseiller dans le collége de l'amirauté de la West-Frise, Hollande septentrionale, à Hoorn. Il épousa, le 12 novembre 1619, Cécile Van Rynevelt, fille de Guillaume et de Marie Doorn Van Forden et sœur d'Anne Van Rynevelt qui épousa Jacques Van Asch Van Wyck, dit le Vieux.

La famille Van Wyck, aujourd'hui Van Asch Van Wyck, portait primitivement de sable à une simple croix d'or, ensuite la croix fut cantonnée des fleurs de chardon à tige, posées en sautoir, ainsi que cela se voit sur la pièce que nous publions, et plus tard, au XVIIe siècle, lorsque cette famille ajouta à son nom celui de Van Asch, elle augmenta également son blason, en y plaçant sur le tout l'écusson d'azur à la roue d'or, de Van Asch.

Cette pièce, qui a été trouvée dans les environs de Rotterdam, est en plomb et d'une exécution assez grossière.

Nous la croyons de la première moitié ou du commencement du XVIIe siècle, et il nous semble probable qu'elle a appartenu à Jacques Van Asch Van Wyck, dit le Jeune, précité. *Jonkheer* L.-H. Van Asch Van Wyck, à Wyk lez-

Duerstede, possède deux petits canons qui ont également appartenu à Jacques le Jeune, lesquels sont ornés du même blason qui se trouve sur notre pièce, c'est-à-dire sans l'écusson de Van Asch sur le tout, tandis qu'ils portent le millésime 1641. Jacques Van Asch Van Wyck le Jeune a été le plus souvent mentionné simplement sous le nom de Van Wyck et, comme le prouvent les canons, il n'avait pas encore adopté, en 1641, l'écusson de Van Asch dans ses armes.

Notre pièce appartient à la catégorie des méreaux. Elle a servi, croyons-nous, de marque à ceux qui avaient obtenu de la famille Van Wyck ou Van Asch Van Wyck la permission d'exercer la chasse sur ses terres. Le sujet du revers semble parfaitement justifier cette attribution. Aussi *Jonkheer* M.-M. Van Asch Van Wyck, membre de la seconde chambre des Etats-Généraux et membre du collége des monnaies à Utrecht, à qui nous sommes redevables de plusieurs précieux détails, nous a-t-il communiqué que, d'après une vieille tradition de famille, ses ancêtres auraient distribué des pièces semblables comme permis de chasse. Voilà bien la confirmation de notre supposition.

XV

❀ Frid : Wilh : und Loysa v : Gottes gnaden,
Churf : und Churfürstin zu Brandenb :

(Frédéric-Guillaume et Louise, par la grâce de Dieu, électeur et électrice de Brandebourg.)

Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, en pleine

armure et Louise-Henriette, princesse d'Orange-Nassau, tous les deux à mi-corps, se donnant la main. Une main sortant des nues tient la couronne électorale au-dessus de la tête de l'électeur, une autre main également sortant des nues tient une couronne princière au-dessus de la tête de la princesse. Au haut, l'œil de la Providence entouré de rayons.

Rev. ❀ Gott erhalte Baüm und Landt,
Und verbesser ieden Standt : .

(Dieu préserve arbre et pays, et améliore chaque situation.)

Un arbre qu'une main sortant des nues arrose. Au-dessous de l'arbre on lit : « *Marchia* » (la Marche de Brandebourg). Dans le lointain, à droite, une ville avec église et tours ; à gauche, un château sur une montagne. Au haut : יהוה (Jéhova) entouré de gloires.

Cette médaille d'argent se trouve dans la belle et riche collection de notre honorable collègue, M. le conseiller royal de police Höhn, à Wiesbaden.

Frédéric-Guillaume Ier, électeur de Brandebourg, surnommé le Grand-électeur, naquit le 6 février 1620, et était fils de George-Guillaume, électeur de Brandebourg, et d'Elisabeth-Charlotte, fille de Frédéric IV, électeur Palatin. Il épousa en premières noces, le 7 décembre 1646, Louise-Henriette, fille aînée de Frédéric-Henri, prince d'Orange, stadhouder des Provinces-Unies des Pays-Bas, et d'Émilie, comtesse de Solms. La princesse Louise-Henriette naquit le 27 novembre 1627, et fut instituée par son père héritière de sa maison, elle et ses descen-

dants, après la postérité de son fils unique le prince Guillaume II.

C'est par suite de ce mariage que les rois de Prusse portent le titre de prince d'Orange et blasonnent leur écu avec les armes de cette principauté. Guillaume III, prince d'Orange, stadhouder des Provinces-Unies des Pays-Bas et roi d'Angleterre, mort le 19 mars 1702, fils unique de Guillaume II, petit-fils de Frédéric-Henri et neveu de Louise-Henriette, mourut le 19 mars 1702, sans laisser de postérité, ayant institué pour héritier, par son testament, Jean-Guillaume-Friso, prince de Nassau-Dietz, stadhouder de Frise, qui était descendu de Jean, comte de Nassau-Dillenbourg, frère de Guillaume le Taciturne. Ce jeune prince prit aussitôt le titre et les armes de la principauté d'Orange; mais Frédéric Ier, roi de Prusse, fils de l'électeur Frédéric-Guillaume et de la princesse Louise-Henriette d'Orange-Nassau, ne tarda pas à faire valoir ses prétentions sur cette principauté en vertu des droits d'héritage de sa mère. Louis XIV, roi de France, de son côté, mit le prince de Conti, comme héritier des derniers ducs de Longueville, en possession de cette principauté.

Par le dixième article du traité de paix, signé à Utrecht entre la France et la Prusse, le 11 avril 1713, le roi de Prusse renonça, en faveur du roi de France, à tous ses droits sur la principauté d'Orange, et s'engagea à satisfaire, par un équivalent, les héritiers dudit prince Jean-Guillaume-Friso de Nassau-Dietz, qui était mort pendant ces entrefaites, le 14 juillet 1711. Le roi de Prusse se réserva la liberté de revêtir du nom de principauté

d'Orange la partie de la Gueldre qui lui fut cédée par ce même traité, ce qu'il ne fit toutefois pas, et de retenir, comme lui et ses successeurs l'ont fait, le titre et les armes de cette principauté.

Par traité conclu entre Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse, et Guillaume-Charles-Henri-Friso, prince d'Orange-Nassau-Dietz, fils de Jean-Guillaume-Friso, signé à Berlin, le 14 mai, et à Dieren, le 16 juin 1732, il fut convenu qu'ils auraient chacun le droit de porter le titre et les armes de la principauté d'Orange, et de donner ce titre à un de leurs domaines. C'est ainsi qu'aujourd'hui Leurs Majestés le roi de Prusse et le roi des Pays-Bas portent, tous les deux, le titre de prince d'Orange.

XVI

Buste aux trois quarts, de droite, de Guillaume II, prince d'Orange, stadhouder des Provinces-Unies, sans légende.

Rev. ❋ IE MAINTIENDRAI, devise de la maison d'Orange. Écu couronné aux armes du prince-stadhouder.

Guillaume II, né à la Haye, le 27 mai 1626, fils unique de Frédéric-Henri, prince d'Orange et d'Emilie, comtesse de Solms, succéda à son père dans la principauté d'Orange et le stadhoudérat des Provinces-Unies des Pays-Bas, et fut introduit solennellement sur les rôles de la cour de justice comme stadhouder de Hollande, de Zélande et de West-Frise, le 23 janvier 1648. Il avait

épousé à Londres, le 12 mai 1641, Henriette-Marie, princesse royale d'Angleterre, née le 4 novembre 1631, fille de l'infortuné roi Charles Ier, et de Henriette-Marie de Bourbon.

Cette médaille, que possède notre excellent confrère M. le conseiller royal de police Höhn, à Wiesbaden, et qui ne porte pas de millésime, devra, selon notre opinion, être classée à l'année 1648, époque de l'avénement du prince Guillaume II au pouvoir ou, pour mieux parler, de son installation solennelle comme stadhouder.

XVII

PHIL · IIII · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · Un lion debout, à gauche, la tête couronnée, tenant de la patte droite une épée nue, et appuyant la patte gauche sur un globe posé sur un piédestal.

A l'exergue : 1649.

Rev. · ARCHID · AVST · DVX · BVRG · BRAB · ⁊c. Écu aux armoiries du roi d'Espagne, sommé d'une couronne et entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or.

Ce jeton en or, frappé à Anvers, ainsi que l'indique la petite main sur la face, signe monétaire de cette localité, se trouve dans la collection de notre aimable confrère, M. Höhn, conseiller royal de police, à Wiesbaden.

XVIII

TE SERVATORE NON SERVIMUS ∘ La Grande-Bretagne, représentée sous la forme d'une femme vêtue à l'antique, avec le manteau royal, portant sur la tête une couronne, tenant de la main gauche le sceptre et foulant aux pieds un joug, des chaînes et la torche brûlante de la discorde, serre la main à Guillaume III, prince d'Orange, stadhouder des Provinces-Unies des Pays-Bas, en costume romain, la tête laurée et appuyant la main gauche sur la tête du lion néerlandais qui tient dans ses griffes le faisceau de flèches. Derrière la Grande-Bretagne, on voit la Religion et la Liberté représentées sous la forme de deux femmes également vêtues à l'antique; l'une tient de la main gauche la croix et présente de la main droite au prince stadhouder un livre ouvert, sur lequel est écrit : VERB · DEI MANET IN AETERNVM; l'autre porte une corne d'abondance et une lance surmontée du chapeau de la liberté, tandis qu'elle tient de la main gauche un parchemin déroulé sur lequel on lit : *Test.*

A l'exergue, en deux lignes : RESTITUTORI BRITANNIÆ · Au bas : 1689.

Rev. DITANT CONCORDES NUMINA NUPTOS · Deux cœurs accompagnés de deux anneaux d'alliance, placés sur un autel orné de deux séraphins et de deux mains jointes; au bas des festons de fleurs et deux pigeons becquetants, derrière lesquels sont placés en sautoir deux flambeaux brûlants. Le ciel répand des fleurs et des rayons de la lumière divine sur les deux cœurs. Dans le bas-fond on voit la façade d'un palais avec ses colonnades

A l'exergue : P · H · M (Philippe-Henri Muller), graveur, à Augsbourg.

Si, d'un côté, cette belle médaille fait allusion à un fait important pour les Pays-Bas septentrionaux (les Provinces-Unies), ainsi que pour la Grande-Bretagne, de l'autre, elle rappelle un événement qui combla d'allégresse et d'espérance les Pays-Bas méridionaux, dits espagnols, ainsi que l'Espagne et le Palatinat.

La face de cette pièce est frappée au coin du revers de la médaille publiée par Van Loon, t. III, p. 421, n° 1, et destinée à perpétuer la mémoire de l'avénement de Guillaume III, prince d'Orange, stadhouder des Provinces-Unies des Pays-Bas, au trône de la Grande-Bretagne.

Ce prince fut élevé à la dignité royale conjointement avec sa femme Marie Stuart, et pour la posséder en commun avec elle, c'est-à-dire pour exercer le pouvoir au nom de lui et de sa femme.

Le 24 février 1689, Guillaume et Marie furent proclamés solennellement roi et reine d'Angleterre, et le 21 avril suivant, roi et reine d'Écosse, tandis qu'en ce même jour la cérémonie du couronnement eut lieu à Londres.

Charles II, roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas méridionaux dits espagnols, qui naquit à Madrid, le 6 novembre 1661, et succéda à son père Philippe IV en 1665, avait une santé très-délicate et chancelante. Il avait épousé en 1679 Marie-Louise d'Orléans, or celle-ci étant morte, le 2 février 1689, sans lui avoir donné d'enfants, il se décida à se remarier dans l'espoir que sa seconde femme lui donnerait un héritier.

Il choisit la princesse Marie-Anne de Neubourg, née le 28 octobre 1667, fille de Philippe-Guillaume, électeur Palatin et d'Élisabeth-Amélie, fille du landgrave de Hesse-Darmstad.

Le comte de Mansveld fut chargé par le roi Charles II, des négociations de ce mariage. La demande du roi fut très-favorablement accueillie par l'électeur Palatin et, le 28 août 1689, le mariage fut conclu à Neubourg en présence de l'empereur Léopold Ier et de l'impératrice Éléonore-Madeleine, sa femme, qui était la sœur aînée de la princesse Marie-Anne, fiancée du roi Charles II, tandis que le fils de l'empereur, Joseph Ier, roi de Hongrie, figurait comme représentant du fiancé royal.

Pour se rendre en Espagne, la fiancée traversa la Hollande, et les états des Provinces-Unies, ayant été avertis de ce projet de voyage, envoyèrent à Dusseldorf deux yachts royaux et quatre yachts de l'amirauté pour la recevoir et l'escorter, tandis que sur les frontières MM. van Duvenvoorde, van Haren et Lemker, se trouvèrent pour la complimenter. Arrivée à Dordrecht, elle fut saluée au nom des états de la province de Hollandt par MM. van Voorst, Repelaar, Bors van Waveren et van der Does. Après un voyage difficile, la nouvelle reine d'Espagne débarqua à Mugardos, le 6 avril 1690, et le 4 mai suivant la célébration du mariage eut lieu dans la cathédrale à Valladolid.

Charles II et ses sujets espéraient vivement que la jeune reine mettrait au monde un héritier du trône et l'on fondait ces espérances sur la grande fécondité de la mère de la reine qui donna la vie à dix-sept enfants, dont

neuf fils et huit filles; mais de sa seconde femme, le roi Charles II n'eût aussi pas d'enfants, et il mourût le 1er novembre 1700, à l'âge de près de trente-neuf ans, laissant par testament sa couronne à Philippe, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, roi de France.

Plusieurs médailles ont été frappées à l'occasion de ce mariage. Van Loon en publie six. *Voy.* t. III, p. 464.

La pièce d'argent, que nous publions aujourd'hui et que nous croyons être inédite, se trouve dans la superbe collection de notre excellent ami et confrère M. Höhn, conseiller royal de police à Wiesbaden. Elle est due au burin de Philippe-Henri Muller.

Dans le *Dictionnaire des monogrammes, etc., par lesquels les peintres, etc., ont désigné leurs noms,* publié par Brulliot, Munich, 1832, t. II, p. 255, nous trouvons mentionné Phillippe-Henri Muller, comme un médailleur distingué, qui demeurait à Augsbourg où il vivait encore en 1716, et qui travailla pour divers princes.

XIX

GVLIELMVS · ET · MARIA · REX · ET · REGINA · Bustes superposés en profil, à droite, de Guillaume III, à tête laurée, et de Marie, roi et reine de la Grande-Bretagne.

Au bas : LGL · R.

Rev. Écusson écartelé d'Angleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande, entouré de l'ordre de la Jarretière, avec la devise : HONI · SOIT · QVI · MAL · Y ·

PENSE, et timbré d'un heaume à grilles, taré de front, couvert d'une couronne royale surmontée d'un petit léopard couronné et orné de ses lambrequins. Supports : à droite, un lion couronné ; à gauche, une licorne. Au bas la devise : DIEV E (*t*) · M (*on*) · DROIT, accompagnée de la rose, du chardon et du trèfle, symboles de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande. Au haut, la couronne royale est accostée des lettres couronnées W (Wilhelmus) et R (rex).

Ce jeton de cuivre jaune qui se trouve dans le médaillier de notre honorable confrère, M. Höhn, conseiller royal de police à Wiesbaden, a été frappé en mémoire de l'avénement de Guillaume III et de sa femme Marie Stuart, prince et princesse d'Orange, au trône de la Grande-Bretagne, en 1689.

Il paraît qu'il existe deux coins différents de ce jeton, attendu que dans un manuscrit d'André Schoemaker, in-8° avec gravures à l'eau-forte de médailles, nous trouvons représentée cette pièce, mais avec les initiales couronnées G (Guilielmus), R (rex).

M. Höhn possède aussi un exemplaire de la médaille commémorative du couronnement de Guillaume III et de Marie, en 1689, publiée par N. Chevalier, dans son « *Histoire de Guillaume III* » imprimée à Amsterdam, en 1692, p. 98, et aussi représentée dans l'ouvrage de MM. de Vries et de Jonge, intitulé « *Nederlandsche gedenkpenningen verklaard* », t. II, pl. XII, n° 1, p. 179, ayant toutefois une autre inscription en relief sur la tranche, notamment : CORONAT · D · XI · APRIL MDCLXXXIX. Sur la tranche de la médaille publiée par

N. Chevalier on lit : CORONATI WESTMONASTER DIE XI. APRILIS 1689, tandis que celle de la pièce décrite et représentée dans l'ouvrage précité de MM. de Vries et de Jonge, porte : REX EST CONQVESTOR REDDITQVE MARIA SALVTEM.

Les inscriptions et les dates sur les tranches de la pièce publiée par N. Chevalier et de celle que possède M. Höhn, confirment parfaitement ce que MM. de Vries et de Jonge ont prouvé au moyen d'autres indications, que la médaille sans millésime publiée par eux a été faite à l'occasion de l'élévation du prince et de la princesse d'Orange à la dignité royale.

Sur la face de la médaille publiée par N. Chevalier et sur celle de M. Höhn se trouvent, sous le bras de Guillaume III, les initiales G · H ·, ce que l'on ne voit pas sur le dessin de la médaille dans l'ouvrage de MM. de Vries et de Jonge.

Un exemplaire que nous possédons de la médaille frappée à la même occasion et en mémoire de la même solennité, représentée dans l'ouvrage de Van Loon, t. III, p. 407, n° 5, porte sur le revers, sous le tronc d'arbre déraciné, les initiales R.A.F. (R. Andeles fecit?)

Ceci ne se voit pas sur les gravures qu'en donnent Van Loon, N. Chevalier, dans son ouvrage précité, p. 107, et Bizot.

C'est bien ici la place, croyons-nous, pour faire remarquer que la médaille anglaise au millésime 1690, avec

buste du roi Guillaume III, à gauche, entouré de la légende : THE GLORIOUS & IMMORTAL MEMORY 1690, et portant sur le revers le blason royal avec la légende : KING & CONSTITUTION, publiée par MM. de Vries et de Jonge dans leur ouvrage intitulé : « *Nederlandsche gedenkpenningen verklaard* », t. II, pl. X, n° 3, p. 111, est, du moins si le dessin est bon, une pièce *posthume,* faite par un graveur complétement ignorant dans la science héraldique, attendu que les armoiries qui y sont représentées, composées de celles d'Angleterre, d'Ecosse, de France, d'Irlande, de Brunswick, de Lunebourg, de la Basse-Saxe, et d'archi-trésorier de l'empire, sont celles des rois de la Grande-Bretagne de la maison de Brunswick-Lunebourg, dont Georges Ier fut le premier, et qui monta sur le trône des trois Royaumes-Unis, le 20 octobre 1714. Par conséquent il est clair que cette pièce incorrecte ne peut jamais avoir été frappée avant cette époque.

Guillaume III blasonnait, comme roi de la Grande-Bretagne, avec un petit écusson aux armes de Nassau, — le lion sur champ parsemé de billets, — en surtout.

On voit par là combien il est nécessaire dans la numismatique de cultiver la science héraldique, sans quoi l'on risque de commettre de semblables absurdités. Nous en avons vu encore tout récemment une du même genre sur une médaille frappée en 1872 pour perpétuer le souvenir du troisième centenaire de la prise de la Brielle par les Gueux de mer, le 1er avril 1572 (1), où l'on a voulu repré-

(1) Voy. *Histoire numismatique de la Brielle* (premier article), par

senter l'Espagne sous Philippe II par un écu aux armes de ce royaume avec les fleurs de lys de France en surtout, armoiries que le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, adopta pour lui et ses successeurs lorsqu'il prit, sous le nom de Philippe V, possession du trône d'Espagne, en 1700 !

Nous ne pouvons assez le répéter, l'étude de la science héraldique et de son histoire est absolument indispensable aux numismates. Sous le n° 11, nous l'avons aussi clairement démontré.

XX

GVLIELMVS · III · DEI · GRA. Buste en profil, à droite, de Guillaume III, roi d'Angleterre, stadhouder des Provinces-Unies des Pays-Bas, la tête couronnée de lauriers.

Rev. NON · DEVIO. Dans le champ, un soleil.

La face de ce joli petit jeton d'argent sans millésime, que possède M. Höhn, conseiller royal de police à Wiesbaden, est semblable à celle du jeton commémoratif de la célèbre victoire navale de la Hogue, remportée par la flotte anglo-néerlandaise sur la flotte française à la fin du mois de mai 1692, et publiée par Van Loon, t. IV, p. 45, mais le dessin que l'on en trouve dans ce docte ouvrage ne paraît pas très-exact ; sinon il faut admettre qu'il existe deux coins différents de ce jeton, attendu que

notre excellent confrère et ami, M. A. Brichaut, pl. II, n° 5. (*Revue numismatique belge*, 5e série, t. IV, pl. XVII, n° 5.)

dans un manuscrit in-8° de la main du savant numismate André Schoemaker, contenant les dessins de quelques milliers de médailles et jetons, nous trouvons une gravure à l'eau-forte de ladite pièce sur laquelle le buste et la disposition des lettres de la légende de la face, ainsi que la dimension de la pièce, sont parfaitement identiques à la face du jeton que nous publions.

Donc il est probable que le jeton de M. Höhn a été frappé à la même occasion, et que le soleil toujours rayonnant sur le revers a été choisi ici comme emblème du roi-stadhouder pour contraster avec l'astre s'éclipsant du roi très-chrétien, dont le vaisseau amiral, nommé *le Soleil Royal*, avait été brûlé avec tant d'autres dans cette fameuse bataille navale qui dura trois jours et qui fut aussi glorieuse pour les alliés que funeste pour les Français et pour Jacques II, qui perdit encore une fois l'espérance de remonter sur le trône de la Grande-Bretagne.

La flotte néerlandaise, qui formait l'avant-garde, était commandée par l'amiral d'Almonde, et la flotte anglaise par l'amiral Russel, tandis que la flotte française était conduite par le comte de Trouville.

Une pièce à peu près semblable à celle que nous publions est représentée dans un autre manuscrit in-8°, également d'André Schoemaker, avec dessins à la plume de jetons, mais avec le millésime 1692 sous le buste et avec GRAT · au lieu de GRA. Il paraît donc qu'il existe deux coins différents de ce jeton, et la présence du millésime 1692 sur l'un prouve que notre classification et notre attribution sont justes.

XXI

MÉDAILLE A BÉLIÈRE.

DIE EINE DISER ROSEN IST VERBLICHEN. (L'une de ces roses a pâli.) Deux drapeaux, dont l'un, que l'on voit dans toute son étendue, est orné d'une rose naturelle, tandis que l'autre, qui est replié, porte une rose héraldique.

A l'exergue en trois lignes : MARIA · K(*önigin*) · VON ENGELLAND · STIRBT · D(*en*) · 7 IAN(*uar*) ∘ 1695. (Marie, reine d'Angleterre, meurt le 7 janvier 1695.) Au lieu de ENGLAND (Angleterre), on a mis ENGELLAND (pays d'ange).

Rev. DEN ABER WIRD DIE WELT NOCH LANGE RICHEN. (De celle-ci le monde exhalera encore longtemps le parfum.) Une orange avec sa tige feuillée, suspendue à une corde sous la couronne royale de la Grande-Bretagne surmontée du léopard couronné et entouré de l'ordre de la Jarretière avec la devise : HONI SOIT QVI ∘ MAL Y PENSE ∘

Cette curieuse médaille portative d'argent, frappée en Allemagne en souvenir de la mort de la reine Marie II d'Angleterre (7 janvier 1695) et en l'honneur de son mari le roi Guillaume III, prince d'Orange et stadhouder des Provinces-Unies des Pays-Bas, dont le monde attendait encore de grandes choses, se trouve dans la superbe collection de notre confrère et ami M. le conseiller royal de police Höhn, à Wiesbaden.

XXII

LEOPOLDVS D : G · M · ROM · IMP · S · AVG · GER · HV · BOH · REX. Buste en profil, à droite, de Léopold Ier, empereur d'Allemagne, à tête laurée et décoré de l'ordre de la Toison d'or.

Rev. LVDOVIC : XIV · D : G · M · FR · ET NAV · REX CHR. Buste en profil, à droite, de Louis XIV, roi de France, la tête couronnée de lauriers.

Sur la tranche en relief : SIT PAX IN REGIONIBVS NOSTRIS · RISV(*ici*) · M · OCT · M · DC · IIIC.

Ce jeton d'argent qui se trouve dans la belle collection de M. le conseiller royal de police Höhn, à Wiesbaden, a le même revers que la pièce publiée par MM. de Vries et de Jonge, dans leur ouvrage intitulé : « *Nederlandsche gedenkpenningen verklaard* », t. II, pl. XI, n° 8, p. 178, portant sur la face le buste de Guillaume III, roi d'Angleterre, entouré de ses noms et titres, et sur la tranche : SIC BENE CONVENIVNT RISVICI MDC IIIC (1).

Il est probable qu'il existe un troisième jeton de cette espèce, avec le buste de l'empereur Léopold Ier et, de l'autre côté, avec celui du roi Guillaume III ; c'est-à-dire une pièce composée des deux faces du jeton que nous publions et de celui ci-dessus mentionné et représenté dans l'ouvrage précité de MM. de Vries et de Jonge.

(1) Voy. *Verslag omtrent de aanwinsten van het koninklijk kabinet van penningen en gegraveerde steenen gedurende het jaar 1875*, par notre savant confrère et ami, M. J.-F.-G. Meyer, directeur du cabinet royal des médailles à La Haye.

Comme le démontre l'inscription sur la tranche, cette pièce, ainsi que celle aux bustes de Guillaume III et de Louis XIV, dont MM. de Vries et de Jonge n'ont pas connu l'inscription sur la tranche, se rapporte à la paix de Ryswyk conclue en 1697.

XXIII

GOTT IST VERSÖHNT. (Dieu est réconcilié.) Une couronne d'où sortent deux branches d'olivier est placée au-dessus du globe terrestre dont on ne voit qu'une partie sur laquelle on lit : EUROPA. Au haut : יהוה (Jéhova) entouré de gloires.

Rev. Sur le tour, au haut : * DER FRID UNS KRONT * (La Paix nous couronne.)

Dans le champ :

DER
ALLGEMEINE
FRIDE
GESCHLOSEN
D · 30 · OCT
IN

Sur le tour au bas : 16 · RISWICK · 97.

(La paix générale conclue à Ryswyk, le 30 octobre 1697.)

XXIV

Dans le champ :

GOTT LOB
DER KRIEG
HAT NUN
EIN

et puis une caisse dont la peau est rompue et qui est percée d'un trou (en allemand *Loch*). (Dieu soit béni, la guerre a maintenant un *trou*.)

A l'exergue : MDCXCVII.

Rev. HERR MACHE GANZ UND FEST DEM FRIDE SEINEN BODEN. (Seigneur, fais que le fondement de la paix soit entier et solide.) Une corne d'abondance, accompagnée d'une branche d'olivier et d'une palme, répandant ses fruits dans une corbeille dont le fond est troué.

Van Loon a publié, t. IV, p. 197, une médaille avec un revers semblable; mais sur la face elle représente une timbale au lieu d'une caisse. Comparez le petit jeton gravé dans l'ouvrage de Le Clerc, intitulé : *Explication historique des principales médailles frappées pour servir à l'histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas*, n° CCLXXI, p. 154, également avec une caisse, mais avec des légendes différentes. Cette pièce, ainsi que le numéro précédent, frappée en mémoire de la paix de Ryswyk, se trouve dans le médaillier de notre confrère M. le conseiller royal de police Höhn, à Wiesbaden.

XXV

SURGIT QVOQVE POSTHVMA VERITAS. Buste en profil à gauche, de Corneille Jansénius, en costume d'évêque.

Au bas en petits caractères : IANSSENIVS EPISC IPRENSIS.

Rev. TAMEN INVIOLATA TENETVR. La Vérité, représentée sous la forme d'une femme nue, portant une

étoile brillante sur la tête, renverse avec une épée flamboyante la tiare et les clefs de saint Pierre mises en sautoir, qui sont placées sur un piédestal orné en face d'un relief représentant l'intérieur d'une église, un autel sur lequel se trouve un crucifix entre deux chandeliers, et au pied duquel on voit une personne à genoux.

Le roi Louis XIV, portant la couronne royale et l'empereur Léopold Ier avec la couronne impériale sur la tête, ainsi qu'un prélat coiffé de la mitre, accourent pour empêcher la chute de la tiare et des clefs. Dans le lointain on distingue la ville de Rome; on voit la coupole de l'église Saint-Pierre, le château Saint-Ange et son pont sur le Tibre. Au-dessus de cette scène, les éclairs crèvent la nue.

A l'exergue : M · DC · XCVIIII.

Au bas : I · BOSKAM · F ·

Corneille Jansénius, évêque d'Ypres, naquit le 28 octobre 1585, près de Leerdam, dans la province de la Hollande méridionale.

Après avoir étudié successivement à Utrecht et à l'université de Louvain, il se rendit à Paris et suivit à Bayonne son ami Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyrien.

Il passa douze années en France et retourna alors à Louvain où il fut reçu docteur en théologie en 1617. En 1624 et en 1625, il fut député de l'université de Louvain auprès du roi d'Espagne et ensuite nommé par ce souverain professeur à cette université.

Le 28 octobre, jour de l'anniversaire de sa nais-

sance, 1635, il fut promu évêque d'Ypres et fut sacré l'année suivante à la même date.

Il ne jouit pas longtemps de cette dignité, car il mourut de la peste quelques années après sa nomination, le 6 mai 1638.

Jansénius publia plusieurs ouvrages, et en mourant il laissa une œuvre entièrement achevée, intitulée : « *Augustinus* », fruit de vingt années de travail et destinée à combattre la doctrine du célèbre jésuite espagnol Louis Molina sur la grâce, sur le libre arbitre et sur la prédestination. Cet ouvrage que, d'après des traditions locales, Jansénius, sur son lit de mort, aurait ordonné de brûler (1), fut imprimé à Louvain, en 1640, par les soins de ses exécuteurs testamentaires, et les opinions renfermées dans ce livre ne tardèrent pas à devenir la source de disputes et de querelles interminables et de persécutions terribles.

Ce livre fut condamné et défendu par l'Église comme hérétique, mais la doctrine de Jansénius n'en fit pas moins secte. Ce fut surtout dans l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, que les opinions de Jansénius prirent racine. Les jésuites eurent une très-grande part à la persécution

(1) Notre très-honorable confrère, Son Excellence M. le Ministre d'État, Alph. Vanden Peereboom, à Ypres, vient de retrouver le testament de Jansénius, ainsi que des détails authentiques sur ses derniers moments. Cet érudit se propose de les publier en même temps avec une correspondance relative aux épitaphes différentes, successivement placées sur la tombe de cet évêque, inhumé dans l'église de Saint-Martin, à Ypres. Cette intéressante et importante publication répandra une nouvelle lumière sur les opinions de Jansénius qui, après sa mort, furent la source de tant de troubles.

qu'essuyèrent les jansénistes; enfin, en 1708, les religieuses de Port-Royal-des-Champs, ayant refusé opiniâtrément d'obéir à l'Église sur le fait des doctrines de Jansénius, dites le Jansénisme, furent dispersées et les bâtiments de cette abbaye démolis par ordre du roi très-chrétien.

Le jansénisme fut le berceau de la secte dite des Vieux ou Anciens Catholiques, qui s'établit d'abord à Utrecht et ensuite dans quelques autres villes des Provinces-Unies des Pays-Bas.

Les vieux catholiques du clergé archiépiscopal ont un archevêque résidant à Utrecht, qui, récemment a sacré et ordonné en Allemagne des évêques et des prêtres des vieux catholiques, lorsque, après la proclamation du dogme de l'infaillibilité du pape, un certain nombre de catholiques en Allemagne se sont séparés de l'Église catholique-romaine et se sont ralliés aux vieux catholiques néerlandais.

Dans l'église des vieux catholiques, dédiée à sainte Gertrude, à Utrecht, on conserve encore un calice provenant de Port-Royal ; il est en vermeil, avec empatement d'une circonférence en campane, ciselée à jour avec une coupe grande et oblongue et une patène, également en vermeil, ornée de la figure de la sainte Vierge en haut relief. Ce calice ayant appartenu à l'évêque d'Aleth, qui s'en était servi pendant toute sa vie, fut légué par ce prélat, après sa mort, aux religieuses de Port-Royal, qui, lorsqu'elles furent dispersées, donnèrent l'ordre que l'on remit le calice à M. Eustache, leur confesseur; Celui-ci le laissa, en mourant, à M. Lovail, qui le légua

de nouveau à M. J.-B. Desea, archidiacre du diocèse de Paris, et celui-ci le donna, comme le prouve un document portant la date du 7 juin 1717, à M. Kemp, prêtre à Utrecht.

Cette médaille en l'honneur de Jansénius, ou plutôt faisant allusion aux effets et suites de sa doctrine plus d'un demi-siècle après sa mort, est due au burin du célèbre graveur Jean Boskam, et est de la plus grande rareté. L'exemplaire que nous sommes assez heureux d'en posséder, est en étain, tout comme la médaille aussi très-rare du même graveur en l'honneur de Balthasar Bekker, publiée par MM. de Vries et de Jonge, t. II, pl. X, n° 6, dont un exemplaire se trouve également dans notre collection.

Nous possédons en outre un vieux dessin à la plume d'une médaille offrant le même revers que celle que nous venons de publier, mais dont la face représente le buste de l'évêque à *droite*.

Par conséquent il paraît qu'il existe deux médailles posthumes à la mémoire de Corneille Jansénius, évêque d'Ypres, toutes les deux gravées par Jean Boskam, avec des faces différentes.

XXVI

Buste en profil, à gauche, de la reine Anne d'Angleterre. Autour, sur une banderolle : ❋ ANNA · D · G · MAG · BR · FR · ET · HIB · REG ❋

Rev. Vue de la ville de Lille assiégée ; sur le premier plan on voit deux cavaliers, le prince Eugène de Savoie et

le duc de Marlborough, tenant chacun le bâton de commandement dans la main ; à droite, deux pièces d'artillerie ouvrant leur feu contre la ville ; à gauche, le camp des troupes impériales, reconnaissable à l'aigle à deux têtes que l'on voit au-dessus d'une tente.

Au haut, sur une banderolle : INSVLÆ CAPTÆ ♣ 1708 ♣ 23 ♣ OCT ♣

Au bas, au-dessous des cavaliers : MB, initiales de Martin Brunner, graveur de Nuremberg.

Cette médaille, que nous croyons inédite, fut frappée en mémoire de la prise de Lille par les armées alliées sous la conduite du prince Eugène de Savoie et du duc de Marlborough, le 23 octobre 1708, après que cette place forte avait été pendant trente ans au pouvoir des Français. Elle se trouve en étain, dans la belle collection de notre aimable confrère, M. le conseiller royal Höhn, à Wiesbaden. Elle complète la série des médailles sur cette même victoire, publiées par Van Loon, t. IV, pp. 544 et suivantes.

XXVII

CONCORDIA RES PARVAE CRESCVNT. Trois hommes, un Anglais, un Français et un Néerlandais, tous les trois très-incomplétement vêtus, et subissant l'effet naturel de leur organisme digestif, font en commun un dépôt au pied d'une muraille.

La nationalité de chacun de ces personnages est reconnaissable à la différence de leurs langues respectives et des expressions dont il se servent. L'Anglais dit : I AM PLEASE · (Je suis, s'il vous plaît); le Français : SI VOUS

PLAIT · et le Néerlandais, la pipe à la bouche : IK MAEK MEE · (Je m'associe).

A l'exergue en deux lignes : NOOT BREEKT ISEN (la nécessité brise le fer) PAX OU TREC · (Paix d'Utrecht, tandis que TREC (Drek) est la version réaliste du mot de Cambronne à Waterloo); au-dessous, 1713.

Rev. DISCORDIA MAXIMA DILABVNTVR · Les mêmes personnages, cette fois convenablement vêtus, détruisent de leurs propres mains ce qu'ils ont érigé en commun de l'autre côté de la médaille. L'Anglais qui trouve l'occupation *shocking*, s'écrie : FIE WHAT IS THAT? (Fi! qu'est-ce que c'est que cela?); le Français dit : SANS REGARD; et le Néerlandais, toujours fumant sa pipe : WAT! BEHAEGT U DAT? (Comment! cela vous plaît-il?). A l'exergue en deux lignes : DAT SOL IE HIR BEWISN (Il prouvera cela ici). PAX · IN TREC. Au bas, 1714.

Les légendes et les inscriptions, pour la plupart très-défectueuses, ainsi que les millésimes, sont toutes à rebours, et en relief.

Il paraît qu'il existe diverses variétés de cette indécente médaille satirique sur la paix d'Utrecht, qui se trouve en argent dans la belle collection de notre estimable collègue, M. le conseiller royal de police Höhn, à Wiesbaden.

Dans la *Revue de la numismatique belge*, 3e série, t. VI, pp. 412-413, on trouve la description d'une pièce à peu près semblable, acquise par la Bibliothèque royale de Bruxelles, et qui y est parfaitement désignée comme une caricature en partie double, basée sur un jeu de mots qui

rappelle aussi la version nouvelle de la réponse de Cambronne, à Waterloo.

D'après cette description, la médaille de la Bibliothèque royale de Bruxelles porte sur la face : « I AM PLEASED » (Je suis content) au lieu de « I AM PLEASE · » et « S'IL VOUS PLAIT MORR BLEU » et non « SI VOUS PLAIT » seulement ; aussi faut-il conclure de la mention que le mot « BLEU » est en relief, que le reste des inscriptions est gravé en creux, tandis que toutes les légendes et inscriptions sont en relief sur la médaille de M. Höhn. Ensuite à l'exergue « BRECHT » au lieu de « BREEKT . » Sur le revers il y a : « DISCORDIA MAXIMAE, etc. » et non « MAXIMA », et : « FOR WHAT IS THAT » (Pourquoi est cela, ou, à quoi est-ce que cela sert?) et non « FIE, etc. (1). »

Un autre exemplaire que possède M. A. du Leau, à Paris, et qu'il signale dans la *Revue numismatique belge*, 3e série, t. VI, p. 507, porte comme celui de M. Höhn, sur la face : « SI VOUS PLAIT », simplement, tandis que le reste serait conforme à la description de l'exemplaire de la Bibliothèque royale.

Une gravure à l'eau-forte d'une médaille identique à celle que possède M. Höhn, se trouve collée dans un manuscrit in-folio de la main d'André Schoemaker (2).

(1) Que les légendes « CONCORDIA RES PARVAE CRESCVNT » et « DISCORDIA MAXIMAE DILABVNTVR » se trouveraient en exergue sur l'exemplaire de la Bibliothèque royale, c'est probablement une erreur qui s'est glissée dans cette description.

(2) Le célèbre numismate André Schoemaker a fait graver à l'eau-forte un très-grand nombre de médailles et de jetons pour former ses nombreux et volumineux recueils numismatiques.

Cette médaille satirique, qui accuse un bien mauvais goût, est de fabrication allemande.

La paix avec la France avait été signée à Utrecht, le 11 avril 1713, sous la pression de la Grande-Bretagne, par les plénipotentiaires des puissances alliées, les trois Royaumes-Unis, les Provinces-Unies, le Portugal, la Prusse et la Savoie, à l'exception de ceux de l'Empire, qui avaient déclaré ne pas avoir de pouvoirs pour accepter les conditions qui leur étaient proposées. Ceci causa un grand mécontentement en Allemagne ; mécontentement qui se manifesta de différentes manières au sein de la population. Il y avait abondance de satires, de pamphlets, de charges, etc., et aussi de médailles et de jetons satiriques sur cette paix. Nous avons déjà publié un de ces derniers dans notre première série, sous le n° 49, et nous en avons décrit encore un autre, au numéro suivant.

XXVIII

PAVCI NON PLVRES. Un grand seigneur à longue perruque, portant un manteau sur les épaules, et tenant à la main un rouleau de papiers. Probablement ce personnage représente Son Excellence le comte Philippe-Louis de Sinzendorf, burgrave de Rheineck, baron d'Ernstbrun, trésorier du Saint-Empire, échanson de la Haute-Autriche, seigneur de Gfoll, Seclowitz, Porliz, etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'or, chambellan, conseiller d'État, grand-chancelier de la cour de Sa Majesté Impériale et Catholique, et son premier ambassadeur

plénipotentiaire au congrès de la paix d'Utrecht (¹).

A l'exergue en deux lignes : CAVSARVM PATRONI, au bas : AN · 1713.

Rev. Dans le champ :

* * *
MVLTI
ADVOCATI
SED
PAVCI
SELECTI
* ⊕ *

Ce jeton satirique allemand, se rapportant au congres de la paix d'Utrecht, qui n'aboutit à rien pour l'Empire, est en plomb et se trouve dans la belle collection de M. Höhn, conseiller royal de police à Wiesbaden.

Dans notre première série nous avons publié, sous le n° 48, une pièce commémorative de la paix d'Utrecht au buste de la reine Anne d'Angleterre. Cette pièce est une frappe en argent de la monnaie de cuivre dite *farthing*.

Sous le règne de la reine Anne on frappa sept types différents du *farthing*. Ces pièces sont toutes des années 1713 et 1714 (²). Si le *farthing* historique que nous avons publié est déjà une pièce reconnue comme très-rare et par conséquent très-estimée et recherchée des collectionneurs, combien plus une frappe en argent

(¹) Les autres plénipotentiaires de l'empereur étaient : S. Exc. M. Caspar Florent de Consbruch et S. Exc. le baron de Kirchner.

(²) Voy. *The pictorial history of England*, vol. IV, pp. 726-727.

de cette monnaie d'appoint de cuivre ne doit-elle pas être rare!

XXIX

EGIDIUS VAN DEN BEMPDEN EN AEGIE HOOFT GETROUT 17 IUNY 1704. (Égide Vanden Bempden et Agathe Hooft, mariés, 17 juin 1704.)

Les armoiries de la famille Vanden Bempden, partie de gueules à la tour ou au château d'or, et d'azur à cinq tours ou châteaux d'or en sautoir, au chef d'or à l'aigle biceps naissant de sable, et celles de la famille Hooft de gueules à la tête ou au buste en profil d'homme d'argent aux cheveux d'or, portant une couronne de laurier de sinople liée, par derrière, par un ruban d'azur parsemé de fleurs de lys d'or, sont représentées sur deux écus liés par des festons de rubans. Deux faisceaux à la hache des licteurs, emblème consulaire, sont placés en sautoir derrière les deux blasons; au bas, un petit écusson couronné aux armes de la ville d'Amsterdam.

A l'exergue : SEPT · CONS :

Rev. PIETAS ET CONSTANTIA HONOR ET DECUS MATRIMONII · La Religion et la Constance, représentées sous la forme de deux femmes vêtues à l'antique.

L'une d'elles, ayant à ses pieds la Bible, porte un encensoir fumant et alimente le flambeau brûlant de l'Hymen que l'autre femme, appuyée contre une colonne dont le piédestal est orné de deux mains jointes au-dessus du chiffre XXV, pose sur l'autel de l'Amour sur lequel est représenté une cigogne, emblème de pureté. Au haut, rayonne la lumière céleste.

A l'exergue : 1729.

Égide Vanden Bempden fut conseiller et sept fois bourgmestre d'Amsterdam ; aussi fut-il directeur de la compagnie des Indes orientales. Il était fils de Gilles, né à Cologne, le 6 avril 1629 et décédé à Amsterdam, le 15 juillet 1667, et de Anne-Suzanne de Neufville, née le 19 juillet 1641 et enterrée à Amsterdam, le 4 août 1721. Le 17 juin 1704, il épousa Agathe Hooft, née à Amsterdam et baptisée, le 18 novembre 1674, dans l'église de l'Amstel, fille de Gérard Hooft, pensionnaire, conseiller, échevin et bourgmestre d'Amsterdam, directeur de la compagnie des Indes orientales, né à Amsterdam, le 25 juillet 1649 et décédé, dans la même ville, le 7 août 1717, et d'Élisabeth Van Gheel, née à Amsterdam, le 19 avril 1654, baptisée le 21 du même mois dans l'église Neuve, et morte, dans cette même ville, le 28 janvier 1700.

La famille Hooft est une ancienne et illustre famille patricienne d'Amsterdam, qui peut se glorifier d'avoir produit plusieurs magistrats et savants célèbres.

Une des plus belles illustrations de cette famille a été Pierre Hooft, fils de Corneille, né à Amsterdam, le 16 mars 1581, drossart de Muyden, bailli de Gooyland, l'un des plus célèbres historiens et poëtes de son temps, qui fut anobli et créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel par Louis XIII, roi de France.

Cette médaille a été projetée par le savant archéologue Gérard Schoemaker, fils du célèbre numismate André Schoemaker, ainsi que nous l'apprend une lettre d'Elbertus Waller, datée d'Amsterdam, le 25 juillet 1729, et adressée à Gérard Schoemaker, dont l'original se trouve entre nos mains.

Bien que cette pièce ne porte ni le nom ni les initiales du graveur, nous savons pourtant qu'elle est due au burin de de Wys. Ceci est dit dans une lettre, également en notre possession, de M. Reyer Vander Burg de Delft, datée de Spieringshoek, le 17 août 1736 et adressée à Gérard Schoemaker à Amsterdam.

Nous possédons en outre quatre dessins de projets différents de cette médaille dont deux, l'un au crayon et l'autre à l'encre de Chine par Corneille Pronk, et deux à la plume, par Schoemaker.

XXX

CORNELIS SPIERING, EN GEERTRUYD VAN DER GOES · GETROUD DEN 3 DECEMBER 1686. (Corneille Spiering, et Gertrude Vander Goes, mariés, le 3 décembre 1686.)

Un demi-siècle de bonheur nuptial, représenté par un demi-cercle unissant deux cœurs brûlants, éclairés par les rayons de la lumière céleste, et conduits au ciel pour louer le Seigneur, par la Gratitude, représentée sous la forme d'une femme ailée. Le flambeau de l'Hymen brûle sur l'autel de l'Amour qui est orné de deux écussons, le premier aux armes de la famille Spiering, écartelé, au premier et au quatrième, de gueules à trois éperlans d'argent en fasce l'un sur l'autre, qui est de Spieringshoek, aux deuxième et troisième, de sable à la fasce d'argent qui est de Van Borsselen Van der Hooge et sur le tout, de sable à la roue d'or, qui est de Spiering, et le second aux armes de la famille Vander Goes, de sable à trois têtes de boucs d'argent, accornées d'or. Au-dessus de l'autel vole

une cigogne, symbole de pureté. Sur un obélisque, on voit la Religion, représentée sous la forme d'une femme vêtue à l'antique, portant un encensoir fumant, tandis que le piédestal de cet obélisque est orné d'un arbre sur le tronc duquel on voit un X pour rappeler que cette belle fête jubilaire de cinquante années de mariage avait été célébrée dix fois dans cette famille.

La bible, le code et le faisceau à la hache des licteurs, emblème consulaire, qui se trouvent au pied de l'autel, font allusion aux services rendus tant à l'Église qu'à l'État.

Rev. Dans le champ :

DE
DANKBAARHEIDT
VLIEGT HIER NAAR BOVEN.
OM GODT OP 'T GOUDE
FEEST TE LOVEN.
TIEN MAAL IN RUYM
EEN EEUW VOLBRAGT
MET VREUGDT
IN 'T WEDERZYDSCH
GESLACHT

1756.

(Ici la Gratitude vole vers le ciel pour louer Dieu, de cette fête d'or, accomplie dix fois avec joie, dans l'une et l'autre famille, dans l'espace de plus d'un siècle.)

Corneille Spiering, seigneur de Spieringshoek natif de Delft, était fils de Guillaume Spiering fils de Corneille, maître du port à Delft, de 1681 à 1683, décédé, le 23 mars 1686, et de Cornélie Van Borsselen Vander

Hooge, fille d'Adrien, conseiller à la cour suprême de Hollande et de Zélande et de sa deuxième femme, Anne de Jonge de Oosterland.

Il fut, comme son père, maître du port, à Delft, de 1693 à 1695; membre du collége des quarante et échevin de cette ville, de 1696 à 1703 et de 1708 à 1710; maître de la chambre de tutelle, de 1703 à 1706 et de 1715 à 1716; bourgmestre de Delft, de 1717 à 1718; premier bourgmestre en 1724. Ensuite il fut encore commissaire de la ville de Delft dans le collége de l'amirauté de la Meuse, en 1711; commissaire-conseiller des États de Hollande et de West-Frise, en 1720; directeur de la compagnie des Indes orientales, chambre de Delft, en 1721; commissaire de la ville de Delft à la cour des comptes de la généralité, en 1725.

Il épousa, le 3 décembre 1686, Gertrude Vander Goes, fille d'Adrien Vander Goes, seigneur de Naters, conseiller et bourgmestre de la ville de Delft, commissaire-conseiller des États de Hollande, mort le 4 décembre 1669, et de sa deuxième femme, Gertrude Vander Moer décédée, le 18 novembre 1668, fille de Jules Vander Moer, seigneur de Harinkarspel.

La famille Spiering est d'origine très-ancienne et très-noble, elle est issue d'une branche cadette de la maison de Heusden, qui portait d'or à la roue de gueules. Wouters, fils de Jean IV, mort en 1192, et frère de Robert, mort en 1202, seigneurs de Heusden, était seigneur de Spiering, et l'auteur de la branche qui prit ce nom (1).

(1) Simon van Leeuwen, *Batavia illustrata*, pp. 984, 985 et 1109.

La famille Vander Goes est également une très-ancienne et très-noble maison, originaire de la Zélande, qui donna à la Hollande plusieurs hommes d'État et magistrats distingués (1).

Par une lettre autographe, qui se trouve en notre possession, de M. Reyer Vander Burg de Delft, datée de Spieringshoek, le 17 août 1736, et adressée à Gérard Schoemaker, à Amsterdam, nous apprenons que cette médaille a été projetée par ce dernier avec la coopération d'un M. Schaak, et que la gravure des coins de cette pièce a été confiée à M. de Wys, sous la direction des deux messieurs précités.

Nous possédons également deux jolies ébauches de la face de cette médaille dessinées par Corneille Pronk, l'une de grande dimension, en craie rouge, et l'autre, du module de la médaille, à l'encre de Chine, accompagnées d'une description de l'allégorie écrite de la main de Pronk. Tous les deux, ces dessins offrent des différences dans la composition : entre autres, sur le premier on voit encore au pied de l'autel une corne d'abondance et des roses faisant allusion, comme le dit la description, aux enfants issus de ce mariage, tandis que sur le piédestal de l'obélisque, l'arbre se trouve entre les chiffres X et L pour désigner que le jubilé semi-séculaire de mariage avait été célébré dix fois dans cette famille. La seconde ébauche, qui est plus conforme à la médaille, offre pourtant des différences notables dans le dessin, et l'arbre sur le piédestal de l'obélisque y est accosté à gauche du

(1) Simon van Leeuwen, *Batavia illustrata*, pp. 968-972.

chiffre X. Ce fut M. Reyer Vander Burg qui, dans sa lettre précitée, proposa de placer l'X sur le tronc de l'arbre, ainsi que cela se voit sur la médaille.

Ce M. Reyer Vander Burg était fils de François Vander Burg, et avait épousé Gertrude-Anne Spiering, fille de Guillaume et sœur de Corneille marié avec Gertrude Vander Goes, les heureux époux qui eurent l'immense bonheur de célébrer le cinquantième anniversaire de leur union. Aussi l'aïeul de Gertrude, Adrien Vander Goes, fils d'André et de Marie Keynoge, conseiller et bourgmestre de la ville de Delft et plus tard conseiller et trésorier du pays de Voorn, mort le 25 août 1663, à Delft, avait épousé Catherine Vander Burg.

Marie-Dulcia Spiering, sœur de Corneille, épousa Adrien Vander Goes, seigneur de Naters, conseiller de la ville de Delft, qui était le demi-frère de Gertrude, femme de Corneille Spiering.

XXXI

PROLEM DENT IOVE DIGNAM. Les rayons de la lumière céleste qui percent au travers des nuées, éclairent deux jeunes époux à genoux, se donnant la main droite, devant un autel sur lequel se trouvent deux cœurs brûlants; l'Hyménée, sous la forme d'un petit amour, le flambeau à la main et volant dans les airs, répand des fleurs sur le couple heureux. Devant eux, la Zélande représentée sous la forme d'une vierge assise, tenant de la main droite la lance surmontée du chapeau de la Liberté et appuyant la main gauche sur un bouclier aux

armes de cette province (coupé en chef d'or au lion issant de gueules, en pointe fascé et ondé d'argent et d'azur de six pièces) ; à son côté le génie de la Religion debout, sous la forme d'un ange ailé, la flamme sur la tête, montre de la main gauche le ciel. Derrière les époux, un magistrat à longue robe (Guillaume Van Citters, bourgmestre de Middelbourg et directeur de la compagnie des Indes orientales, le père du jeune mari), auprès duquel se tient un petit ange portant le faisceau à la hache des licteurs; à sa gauche un homme de guerre en pleine armure, tenant le bâton de commandement dans la main (Jean-Corneille Ockerse, lieutenant-amiral de Zélande, père de la jeune épouse). Dans le lointain on voit un navire en pleine mer. Sur la lisière : MART : HOLTZHEY · FEC :

A l'exergue, en trois lignes : CONIVGIO IVNCTI IV · NONARVM APRILIS, MDCCXXXVII.

Rev. Au haut entre deux palmes un écusson aux armes de la ville de Middelbourg (de gueules à la tour d'or).

Dans le champ :

CASTIS AMORIBVS
NOBILISSIMI IVVENIS
ARNOLDI A CITTERS G(*uielmi*). F(*ilius*). J · V · D ·
MAGISTRATVI MEDIOB : CREANDO
SVFFRAGATORIS, &c.
ET
GENEROSISSIMAE VIRGINIS ·
SARAE JACOBAE OCKERSE,
FAVTORES ARTIVM,
D · D · D ·

Au bas : deux écus, le premier aux armoiries de Van Citters, d'azur à la fasce bretessée et contre-bretessée d'argent, accompagnée, en chef, de quatre, et en pointe de trois étoiles d'or, au chef d'argent, et le second de Ockerse, coupé d'argent et d'or, chargé d'une fasce ondée d'azur brochant sur le tout, accompagné, en chef, d'une étoile de gueules accostée de deux roses de même, et en pointe d'une branche de prunier fruité de trois pièces de sinople. Ces blasons sont placés sur un trophée composé de deux torches brûlantes, du faisceau à la hache des licteurs, de deux drapeaux, dont l'un est orné de la marque de la compagnie des Indes orientales, chambre de Middelbourg : VOC M *Verecnigde Oostindische Compagnie, Middelburg,* ensuite encore d'une ancre de vaisseau, d'un sabre, d'une lance, d'un canon et d'un bâton de commandement lauré, emblèmes se rapportant aux jeunes mariées et aux pères de ceux-ci.

Arnaud Van Citters, électeur (*kiesheer*) de la ville de Middelbourg et bailli de mer (*waterbailluw*) de Zélande, naquit à Middelbourg, le 30 mai 1714, et décéda dans cette même ville, le 24 octobre 1752.

Son bisaïeul était Arnaud Van Citters, seigneur de Gapinge, qui épousa Anne Vander Stringe. De ce mariage naquit, le 10 décembre 1653, un fils nommé, comme son père, Arnaud, qui fut ambassadeur à la cour d'Angleterre, en 1680, et, en 1696, ambassadeur extraordinaire en Espagne, où il mourut, le 12 octobre de cette même année, en laissant trois fils : 1° Arnaud, qui fut colonel-commandant de Sas de Gand; 2° Caspar, qui fut conseiller-

pensionnaire de Zélande, et 3° Guillaume, qui fut conseiller, échevin et bourgmestre de la ville de Middelbourg, et directeur de la compagnie des Indes orientales; il naquit à Londres, le 7 octobre 1685 et décéda, le 28 novembre 1758; il avait épousé à Middelbourg, le 25 juillet 1715, Marie Kien, née à Veere, le 5 février 1684, et morte à Middelbourg, le 13 février 1755. De ce mariage naquit le susdit Arnaud Van Citters, qui épousa, à Middelbourg, le 14 avril 1757, Sara-Jacqueline Ockerse, née dans cette même ville, le 19 novembre 1717 et décédée également à Middelbourg, le 21 janvier 1794, fille de Jean-Corneille Ockerse, lieutenant-amiral de Zélande, né à Zierikzée, le 7 novembre 1675, et décédé à Middelbourg, le 10 juin 1745, et de Cornélie Butler, née à Middelbourg, le 5 janvier 1694 et morte dans cette même ville, en 1762.

C'est à l'occasion du mariage d'Arnaud Van Citters et de Sara-Jacqueline Ockerse, que l'on a frappé cette belle médaille qui se trouve dans la riche collection de notre confrère M. le conseiller royal de police Höhn, à Wiesbaden.

L'année suivante, le 25 juillet 1758, Guillaume Van Citters, qui avait alors été huit fois bourgmestre de Middelbourg, et Marie Kien, son épouse, célébrèrent leur jubilé de vingt-cinq années de mariage. Pour perpétuer le souvenir de cette belle fête, une médaille a été frappée dont la gravure du coin fut également confiée à Martin Holtzhey.

XXXII

WILL(*iam*) ⁘ DUKE ⁘ CUMB(*erland*) ⁘ BRITISH ⁘ HERO ⁘ (Guillaume duc de Cumberland, héros anglais). Buste du duc, de profil, à droite. Au-dessous du buste une banderolle sur laquelle on lit : BORN 15. APR. 1721 (Né le 15 [1] avril 1721).

Rev. REBELION ⁘ JUSTLY ⁘ REWARDED. (La rébellion justement récompensée.)

Le duc de Cumberland à cheval, faisant signe avec son épée d'emmener les deux prisonniers qu'on lui présente.

A l'exergue : AT CARLILE DEC. 1745. (A Carlile, décembre 1745.)

Dans notre deuxième série nous avons publié, sous le n° 48, une médaille sur la victoire décisive remportée par le duc de Cumberland à Culloden, le 16 avril 1746, qui mit pour tout de bon fin à l'insurrection en Écosse et en Angleterre en faveur du prétendant de la maison de Stuart, et qui fit disparaître à tout jamais les espérances de ce parti.

Lors de la descente du prétendant en Écosse, au mois d'août 1745, les États des Provinces-Unies avaient envoyé au roi d'Angleterre, sur sa demande, des troupes, secours qu'ils étaient tenus à lui donner en vertu du traité de 1678 et de la garantie de la paix d'Utrecht. Mais ces troupes

[1] Guillaume-Auguste, duc de Cumberland, naquit le 26 et non le 15 avril 1721. La même erreur se trouve également sur une autre médaille en l'honneur de ce prince, frappée en mémoire de la victoire remportée par lui à Culloden. *Voy.* n° 48 de notre deuxième série.

étaient composées de celles des garnisons de Tournay et de Dendremonde, qui d'après les termes des capitulations de ces places fortes, s'étaient engagées à ne pas servir contre Sa Majesté Très-Chrétienne ni contre ses alliés jusqu'au 1er janvier 1747, ni faire avant ce terme, aucune fonction militaire, de quelque nature que ce fût, dans les places les plus reculées de la frontière ni passer dans aucun service étranger (1).

Ceci donna lieu, de la part du roi de France, à des observations et à des plaintes amères, auxquelles les États généraux répondirent qu'ayant été priés par Sa Majesté Britannique, en vertu de leurs engagements, de lui fournir du secours contre ses sujets rebelles, ils n'avaient pas trouvé dans ces capitulations la moindre chose qui les empêchât d'employer ces troupes audit effet; qu'en outre ils avaient averti Sa Majesté Britannique et donné l'instruction au général commandant de ces troupes, qu'elles ne pourraient sous aucun prétexte être employées que suivant la teneur desdites capitulations.

Au commencement de son entreprise hardie, le jeune prétendant eut beaucoup de succès ; plusieurs villes, même la capitale de l'Écosse et Carlile, dite la clef de l'Angleterre, tombèrent en son pouvoir, et, dans divers combats livrés aux troupes royales, il fut victorieux.

Cependant, tout changea au retour en Angleterre du duc de Cumberland, deuxième fils du roi Georges II, qui, s'étant mis à la tête des troupes royales, marcha contre le prétendant, mit le siége devant la ville de Carlile, chef-

(1) Mémoire présenté par l'abbé de la Ville aux États généraux.

lieu du comté de Cumberland dont la garnison, ne comptant que quatre cents soldats indisciplinés, était commandée par Townley et Hamilton.

Après une tentative infructueuse de défense, le drapeau blanc fut hissé sur la tour du château dans la matinée du 30 décembre 1745, et deux lettres furent dépêchées, l'une à l'adresse du duc de Cumberland et l'autre à celle du commandant des troupes hollandaises. Ces lettres étaient signées par un officier français s'intitulant commandant de la garnison française et de l'artillerie française. Dans la lettre au commandant hollandais, on exigeait qu'il se séparât des forces anglaises et qu'il se retirât immédiatement en vertu de la capitulation de Tournay.

Le duc de Cumberland répondit qu'il ne négociait pas avec des rebelles. Alors Hamilton s'adressa par lettre au duc qui, pour toute réponse, lui fit savoir que la seule grâce qu'il pouvait accorder à la garnison rebelle de Carlile était qu'elle ne serait pas mise à mort, mais qu'elle serait réservée au bon plaisir du roi.

A trois heures de l'après-midi, ville et château furent au pouvoir du duc de Cumberland, et il se trouvait que la soi-disant garnison française ne consistait qu'en trois officiers et cinq soldats.

Voyez, relativement à l'invasion du prince-prétendant en Écosse et en Angleterre, et aux secours envoyés par les États des Provinces-Unies au roi Georges II, notre deuxième série, pp. 76-78 (1).

Cette médaille, qui est en notre possession, a été

(1) *Revue belge de numismatique*, 1876, pp. 173-175.

frappée en mémoire de la défaite du prétendant et de la reprise de Carlile par le duc de Cumberland, et rappelle tout à fait, pour ce qui concerne la gravure, celles faites à l'occasion de l'élévation de Guillaume-Charles-Henri Friso, prince d'Orange-Nassau, à la dignité de stadhouder, capitaine et amiral général des sept Provinces-Unies, en 1747 (1), de sorte que nous croyons que ces pièces-là sont dues au burin du même artiste qui grava la nôtre laquelle, malheureusement, n'est pas d'une bonne conservation.

XXXIII

Les deux fleuves, le Rhin et le Pô, personnifiés. Ils ont, tous les deux, la tête ceinte d'une couronne de roseaux et un gouvernail auprès d'eux. Le dieu du Rhin, qui est à gauche, est à demi couché sur son urne, sur laquelle est inscrit : RHEN (*Rhenus*), et présente une couronne de laurier ou d'olivier au dieu du Pô, qui est assis à droite avec son urne sur laquelle se lit : PADVS.

Dans le lointain, la ville d'Aix-la-Chapelle.

Au haut : ET MIHI ET TIBI.

A l'exergue : AQVISGRANI; au bas : MDCCXXXXVIII.

Rev. BONA IAM PERACTIS IVNGITE FATA · HOR. La ville impériale d'Aix-la-Chapelle, représentée sous la forme d'une femme, la tête surmontée d'une couronne impériale, tenant de la main droite un encensoir fumant, et de la main gauche une branche d'olivier, se tient debout devant un autel érigé en face du temple de Janus fermé,

(1) *Voy.* la continuation de l'ouvrage de Van Loon, pl XXIII, nos 231 et 232 et pl. XXIV, nos 235 et 239

dont le frontispice est orné de la tête aux deux faces. Dans le lointain, à gauche, une scène de bataille; à droite, un paysage calme et florissant.

A l'exergue : SIC IVNGIT PATRIA VOTA.

Par le traité de paix d'Aix-la-Chapelle, signé le 18 octobre 1748, les Pays-Bas méridionaux furent laissés à l'impératrice-reine Marie-Thérèse, qui fit de nouvelles concessions en Italie, tandis que les villes de Berg-op-Zoon et de Maestricht, ainsi que toutes les places-barrières qui étaient tombées au pouvoir des Français pendant la guerre, furent rendues aux Provinces-Unies des Pays-Bas.

Les cinq plénipotentiaires des États des Provinces-Unies, au Congrès d'Aix-la-Chapelle, étaient : Guillaume, comte Bentinck, Frédéric-Henri, baron de Wassenaer; Gérard-Antoine Hasselaer, bourgmestre d'Amsterdam; Jean, baron de Borsselen, premier noble de Zélande, et Onno Zwier Van Haren, le célèbre poëte et homme d'Etat.

Cette médaille se trouve en étain, avec noyau de cuivre, dans le superbe cabinet numismatique de notre estimable confrère, M. Höhn, conseiller royal à Wiesbaden.

XXXIV

La ville d'Utrecht, représentée sous la forme d'une vierge portant sur la tête une couronne murale et sur la poitrine un écusson aux armes de la ville, (tranché d'argent et de gueules), montre de la main gauche un faisceau à la hache des licteurs, une bible et un diplôme auquel sont appendus trois sceaux, posés sur un autel portant le millésime 1786, surmonté du chapeau de la

Liberté. Un officier, un sous-officier, un garde de la bourgeoisie armée, prêtent serment au nouveau règlement de la régence de la ville d'Utrecht, que la vierge tient de la main droite sur un papier déroulé, tandis que sur le deuxième plan on voit la garde urbaine avec deux drapeaux ornés des armoiries couronnées de la ville d'Utrecht, avec deux lions pour supports, présentant les armes; au loin, des façades de maisons.

Rev. Une couronne de chêne; dans le champ :

UTRECHTS
BURGER SCHUT-
TERY, BEËDIGD
STADS REGERINGS
REGLEMENT OP DE
NEUDE · DEN XX MAART
MDCCLXXXVI
DES AVONDS TEN
½ 11 UURE.

(La bourgeoisie armée d'Utrecht prête serment au règlement de la régence de la ville, sur la place du Neude, le 20 mars 1786, à 10 heures et demie du soir.)

Cette médaille d'argent est une variété de celle avec l'inscription à *huit* lignes que nous avons publiée dans notre deuxième série sous le n° 50, et qui fut distribuée aux membres de la garde urbaine, qui prêtèrent serment au nouveau règlement municipal d'Utrecht, pour être portée suspendue à un ruban aux couleurs du blason de la ville, blanc et rouge.

Une autre variété de cette pièce, sur laquelle on trouve

la même disposition des lettres de l'inscription sur le revers, qui est formée de *neuf* lignes, est incomplétement représentée dans la continuation de l'ouvrage de Van Loon, pl. LXIII, n° 639, B, c'est-à-dire sans couronne entourant l'inscription sur le revers Cette erreur a été rectifiée dans l'appendice, « *Bijblad* », de cette belle publication de l'Académie des sciences des Pays-Bas, qui est placé à la suite de la Xe partie, p. XIII (105*), où il est dit que cette pièce est ornée d'une couronne de *fleurs*. La pièce que nous publions aujourd'hui offre par conséquent une différence notable avec celle de la continuation de l'ouvrage de Van Loon, attendu qu'elle est ornée d'une couronne de *chêne*.

Cette médaille décorative, qui se trouve dans la belle collection de notre estimable confrère, M. Höhn, conseiller royal de police à Wiesbaden, est perforée au haut, dans le but d'y introduire un anneau, afin de pouvoir la porter avec un ruban.

XXXV

ORNEMENT PORTATIF UNIFACE.

Buste en profil, à gauche, de Guillaume V, prince d'Orange-Nassau, stadhouder des Provinces-Unies des Pays-Bas, découpé à jour et placé dans un encadrement de filigrane surmonté d'une espèce de couronne. Argent.

Cet insigne politique porté avec un ruban de couleur orange par le parti orangiste, lors de la restauration du stadhoudérat par les armées prussiennes sous la conduite du duc de Brunswick, en 1787, est une variété d'un type

tout à fait différent, pour ce qui regarde l'encadrement, de ceux publiés dans la continuation de l'ouvrage de Van Loon, pl. LXVIII-LXXIII.

Il nous a été gracieusement communiqué par Mlle Lina Holzhäuser, institutrice à Wiesbaden, qui possède ce joli ornement historique.

APPENDICE.

La médaille posthume à la mémoire de Jean sans Peur, duc de Bourgogne et comte de Flandre, publiée par nous dans notre deuxième série, n° 2, a été gravée par Jouvenel.

COIN D'UNE MÉDAILLE EN L'HONNEUR DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN, DE L'ANNÉE 1505.

Lors des travaux exécutés, il y a quelques années, dans la ville de Nassau, on a découvert, sous le pavé, le coin de la face de la médaille de l'année 1505, publiée par Van Mieris, t. I, p. 566, n° 1, représentant l'empereur Maximilien en profil, à mi-corps, à gauche, la tête couronnée, la main droite appuyée sur la garde de son épée et tenant de la main gauche le sceptre; autour : MAXMILANVS ❋ DEI ❋ GRA ❋ ROMANOR ❋ REX ❋ SEMPER ❋ AVGVSTVS ❋. Ce coin qui est en bronze et qui a une épaisseur de 3 centimètres, se trouve en la possession de M. Auguste Vogelsberger, à Ems, qui a eu l'obligeance de nous en faire parvenir une empreinte en cire à cacheter. Il y a MAXMILANVS et non comme chez Van Mieris: MAXIMILIANVS.

Sur cette médaille comme sur toutes celles à l'effigie ou aux armes de Maximilien, ayant un caractère officiel, ainsi que sur ses sceaux antérieurs à 1508, ce monarque ne s'intitule que roi des Romains, bien qu'il eût été déjà élu empereur en 1493, après la mort de Frédéric III, son père. Ceci trouve son explication dans le fait que Maximilien refusa de se servir du titre d'empereur et de

porter les armes impériales (l'aigle à deux têtes; celles du roi des Romains étaient une aigle à une tête) aussi longtemps qu'il n'aurait pas été couronné par le pape, et ce ne fut qu'après avoir reçu du saint-père, en 1508, l'autorisation formelle de porter le titre d'empereur tout comme s'il eût été couronné par le souverain pontife, que Maximilien abandonna le titre, les armes et la couronne de roi des Romains, qu'il avait portés jusqu'alors, pour prendre tous les attributs impériaux. Comparez ses médailles et jetons officiels, ainsi que ses sceaux avant et après cette époque.

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA CONSTRUCTION DE LA BOURSE D'AMSTERDAM, EN 1612.

Sur la face de l'exemplaire que nous possédons de cette belle médaille bosselée en argent, publiée par Van Loon, t. II, p. 80, n° 1, on voit sur une caisse de marchandises, les initiales ℣A. F. (P. Van Abeele Fecit), qui ne se trouvent pas sur la gravure qu'en donne Van Loon. C'est au talent hors ligne du célèbre artiste Pierre Van Abeele, que l'on doit les plus belles médailles qui furent faites dans les Provinces-Unies des Pays-Bas, au XVIIe siècle.

Notre pièce porte en outre sur la tranche cette inscription, gravée en creux au burin : *Dr Dirck Bas Ridder, Jacob de Graeff, Pieter Hasselaer, Dr Gerret Schaep Symonsz.* A. 1637.

Ce sont les noms des quatre bourgmestres d'Amsterdam, en 1637. Le premier Dr Dirck Bas, chevalier, mourut en cette même année et fut remplacé par Jean-Corneille Geelvinck.

MONNAIE COMMÉMORATIVE DITE *Vicariatsthaler* DE JEAN-GEORGES Ier, ÉLECTEUR DE SAXE, DE 1619.

Sur la planche IV de notre deuxième série, deux erreurs se sont glissées dans la gravure du revers du n° 24 :

1° Sur la troisième ligne il y a IVI au lieu de IVL; et 2° dans la dernière syllabe du nom *Ravenstein*, on a mis un E carré au lieu d'un E rond.

Dans le texte l'inscription est correcte.

MÉDAILLE EN L'HONNEUR DE LÉOPOLD-GUILLAUME, ARCHIDUC D'AUTRICHE, GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.

Notre honorable confrère M. Auguste Höhn, conseiller royal de police à Wiesbaden, possède une variété en argent des médailles sans millésime frappées en l'honneur de Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, publiées par Van Loon, t. II, p. 301, nos 1, 2 et 3, et classées par ce célèbre auteur à l'année 1647.

Sa grandeur et sa face sont les mêmes que celles du n° 2, de Van Loon, mais sur le revers, qui est à peu près semblable à la médaille de grand module n° 1, de Van Loon, on lit au bas circulairement le nom du graveur Jérôme Du Quesnoy; à droite, du côté de la tête du lion : HIER. DV, et à gauche, du côté de la tête de l'agneau : QVESNOY · F ·

Jérôme Du Quesnoy naquit à Bruxelles en 1602 et mourut à Gand, le 24 octobre 1654. Il était architecte et statuaire.

Vicariatsthaler, DE JEAN-GEORGES II, ÉLECTEUR DE SAXE, DE 1657, ET SES SUBDIVISIONS.

Notre savant confrère M. Julius Isenbeck, à Wiesbaden, possède l'écu dit *Vicariatsthaler* de l'électeur Jean-Georges II, de Saxe, de 1657, avec le titre de seigneur de Ravestein dans le Brabant septentrional, qui, à l'exception de quelques petites différences dans la gravure, offre les mêmes sujet, légende et inscription que l'on voit sur la pièce d'un quart de l'écu, faisant également partie de la belle et riche collection de M. Isenbeck, et publiée dans notre deuxième série, sous le n° 27. Outre ces pièces-là, M. Isenbeck possède encore la huitième partie de l'écu, portant sur le revers l'inscription suivante, qui ne contient que la moitié des titres que l'on trouve sur l'écu et sur le quart de l'écu, et où par conséquent celui de seigneur de Ravestein est omis.

D · G ·
IOHAN · GEORG
II · DVX · SAX · IUL ·
CLIV · & MONT · S · R ·
IMP · ARCHIMAR ·
ELECT · ATQ · POST ·
EXCESS · DIVI · IMP ·
FERDIN · III · AU :
GUSTI · VICA :
RIUS · ✠

JETON D'INAUGURATION DE CHARLES II, COMME DUC DE BRABANT, EN 1666.

Dans la belle collection de M. Höhn, conseiller royal de police, à Wiesbaden, il se trouve une variété du petit jeton d'inauguration de Charles II, comme duc de Brabant, en 1666, frappé à Anvers, publié par Van Loon, t. II, p. 536, n° 3, avec : INDI · au lieu de : INDIAR · Cette pièce n'est également pas mentionnée par Van Orden.

MÉDAILLE EN MÉMOIRE DE LA PRISE DE GIBRALTAR ET DE LA DÉFAITE DES FRANÇAIS ET DES BAVAROIS, A DONAUWERTH ET HOCHSTETT, EN 1704. (VAN LOON, T. IV, P. 405, N° 3.)

L'exemplaire de cette médaille que possède M. Höhn, porte encore sur la tranche, à la fin de l'inscription : « IVDITH · XIII, 31. »

MÉDAILLE SUR LA DÉLIVRANCE DU BRABANT, DES FLANDRES ET D'ANVERS, DES FRANÇAIS, 1706. (VAN LOON, T. IV, P. 454, N° 5.)

L'exemplaire, dans la collection de M. Höhn, porte sur la tranche : ÷ MARTE FEROX ET VINCI NESCIVS ARMIS · VIRG ·

MÉDAILLE SUR L'ENTREPRISE AVORTÉE DU PRÉTENDANT DE LA MAISON DE STUART, EN ÉCOSSE, 1708. (VAN LOON, T. IV, P. 523, N° 5.)

L'exemplaire du cabinet de M. Höhn porte sur la tranche : ÷ SIC PVERI NASVM RHINOCEROTIS HABENT ·

MÉDAILLE SUR LA PRISE DE LILLE, EN 1708. (VAN LOON, T. IV, p. 544, N° 4.)

L'exemplaire que possède M. Höhn porte sur la tranche : * TEMPVS VLTIONIS EST A DOMINO · VICISSITVDINEM IPSE TRIBVET EI · IEREM · LI · 6 · *

MÉDAILLES SUR LA PRISE DE TOURNAI, EN 1709. (VAN LOON, T. IV, P. 566, N°s 1 ET 3.)

L'exemplaire de M. Höhn porte sur la tranche : * REGNI COLLAPSA RVVNT IMMANIA MEMBRA · VIRGIL · (CGL) . (VAN LOON, T. IV, P. 566, N° 1.)

L'exemplaire de la collection de M. Höhn porte sur la tranche : * MAGNIS STARE DIV FATORVM LEGE NEGATVR · (VAN LOON, T. IV, P. 566, N° 3.)

MÉDAILLE SUR LA VICTOIRE REMPORTÉE PAR LES ALLIÉS SUR LES FRANÇAIS, PRÈS DE MONS, EN 1709. (VAN LOON, T. IV, P. 570, N° 4.)

L'exemplaire de M. Höhn a la face de la médaille publiée par Van Loon, t. IV, p. 598, n° 3.

MÉDAILLE SUR LA MÊME VICTOIRE, 1709. (VAN LOON, T. IV, P. 570, N° 5.)

L'exemplaire du cabinet de M. Höhn porte sur la tranche : * NIMIVM PRONO FERVORE PETITÆ IAM PIGET HESPERIAE.

MÉDAILLE SUR LA PAIX DE RADSTAD, EN 1714. (VAN LOON, T. IV, P. 675, N° 1.)

L'exemplaire qui se trouve dans la collection de M. Höhn porte sur la tranche : ÷ IGNEVS EST ILLI VIGOR ET COELESTIS ORIGO.

FIN.

TABLE ONOMASTIQUE.

A

Abeele (van), 136.
Adrien VI, pape, 88.
Albe (d'), 68, 69, 75 83.
Albert, archiduc d'Autriche, 76, 77, 84.
Albert V, duc de Bavière, 73.
Alençon (d'), 70.
Anjou (d'), 70, 98, 102.
Anne, reine d'Angleterre, 111.136.
Anne de Saxe, 81.
Anne de Bade-Dourlach, 72.
Asch (van), 87, 88, 89.
Asch van Wyck (van), 86, 87, 88, 89, 90.
Autriche (d'), 76, 77, 80, 83, 94, 137.

B

Bade-Dourlach (de), 72.
Bas, 136.
Bavière (de), 73, 74.
Béatrice de Portugal, 63.
Bekker, 111.
Bempden (vanden), 117, 118.
Bentinck, 131.
Berg (de), 85.
Bloc, 79, 80, 83, 84.
Bors van Waveren, 97.
Borsselen (van), 119, 120, 130.
Boskam, 108, 111.
Bourbon (de), 83, 88, 94.
Bourgogne (de), 135.
Brandebourg (de), 90, 91, 92
Brederode (de), 60, 61.
Brunner, 112.
Brunswick (de), 133.
Burg (vander), 119, 122, 123.
Butler, 126.

C

Calmone, 69.
Calvomonte, 69.
Charles Ier, roi d'Angleterre, 88, 92.
Charles II, roi d'Espagne, 96, 97, 98, 139.
Charles III, duc de Savoie, 63.
Chaumont (de), 69, 70.
Citters (van), 124, 125, 126.
Colligny (de), 85.
Condé (de), 83.
Consbruch (de), 116.
Conti (de), 92.
Cumberland (de), 127, 128, 129, 130.

D

Desea, 111.
Doorn, 89.
Does (van der), 97.
Duvenvoorde (van), 97.

E

Egmond (d'), 66, 81, 83.
Éléonore Madeleine, femme de l'empereur Léopold Ier, 97.
Eléonore de Bourbon, 83
Elisabeth, reine d'Angleterre, 70.
Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, 62, 63.
Ernest de Bavière, 73, 74.
Essars (des), 70.
Eugène de Savoie, 111, 112.
Eustache, 110.

F

Famars (de), 82.
Farnèse, 66.
Forden (van), 89.
François Ier, roi de France, 62.
François, duc d'Alençon et d'Anjou, 70.
Frédéric III, empereur d'Allemagne, 135.
Frédéric Ier, roi de Prusse, 92.
Frédéric IV, électeur Palatin, 91.
Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse, 93.
Frédéric-Guillaume Ier, électeur de Brandebourg, 90, 91, 92.
Frédéric-Henri, prince d'Orange, 84, 85, 91, 92, 93.
Friedberg (de), 74.

G

Gavre (de), 66.
Geelvinck, 136.
Georges Ier, roi d'Angleterre, 101.
Georges II, roi d'Angleterre, 128, 129.
Georges-Guillaume, électeur de Brandebourg, 91.
Gheel (van), 118.
Glen (de), 77.
Goes (vander), 119, 121, 122, 123.
Graeff (de), 136.
Granvelle (cardinal de), 66.
Gueldre (de), 62.
Guillaume Ier, prince d'Orange, 66, 78, 81, 83, 84, 92.
Guillaume II, prince d'Orange, 88, 92, 93, 94.
Guillaume III, prince d'Orange, roi d'Angleterre, 92, 95, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106.
Guillaume IV, prince d'Orange, 93, 130.
Guillaume V, prince d'Orange, 133.
Guillaume-Auguste, duc de Cumberland, 127, 128, 129, 130.

H

Hagenauer, 67.
Hamilton, 129.
Haren (van), 97, 131.
Hasselaer, 131, 136.
Henri II, roi de France, 63.
Henri III, roi de France, 70.
Henri, prince de Condé, 83.
Henriette-Marie de Bourbon, femme de Charles Ier, roi d'Angleterre, 88, 94.
Henriette-Marie d'Angleterre, femme de Guillaume II, prince d'Orange, 88, 93.

Hesse (de), 97.
Heusden (de), 121.
Hirschvogel, 58.
Hofman, 63, 64.
Holtzhey, 124, 126.
Hooft, 117, 118.
Hornes (de), 61, 66.
Hyndersteyn, 88.

I

Ingelheim (d'), 58.
Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, 76, 77, 83.

J

Jacques II, roi d'Angleterre, 103.
Jacques V, roi d'Ecosse, 62.
Jansénius, 107, 108, 109, 110, 111.
Jean sans Peur, duc de Bourgogne, 135.
Jean, comte de Nassau-Dillenbourg, 92.
Jean-Georges Ier, électeur de Saxe, 137.
Jean-Georges II, électeur de Saxe, 138.
Jean-Guillaume-Friso, prince de Nassau-Dietz, 92.
Jode (de), 75.
Jonge de Oosterland (de), 121.
Joseph Ier, roi de Hongrie, 97.

K

Kemp, 111.
Keynoge, 123.
Kien, 126.
Kirchner (de), 116.
Krauwinckel, 78.

L

Lemker, 97,
Léopold Ier, empereur d'Allemagne, 92, 97, 105, 108.
Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, 137.
Longueville (de), 92.
Louis XIII, roi de France, 118.
Louis XIV, roi de France, 92, 98, 102, 103, 105, 106, 108, 110, 128.
Louise-Henriette, princesse d'Orange, 90, 91, 92.
Lovail, 110.
Luther (Martin), 57, 58.
Lynden (van), 87.

M

Madeleine de Valois, 62.
Maller ou Maler, 84, 86.
Mansveldt (de), 97.
Marguerite de Brederode, abbesse de Thorn, 60, 61.
Marguerite de Valois, 62, 63.
Marie-Anne de Neubourg, 97.
Marie-Louise d'Orléans, 96
Marie-Thérèse, impératrice, 131.
Marie II Stuart, reine d'Angleterre, 96, 98, 99, 100, 104
Marie Stuart, reine d'Ecosse, 70.
Marie de Portugal, 66.
Marlborough (duc de), 112.
Matthias, archiduc d'Autriche, 80

Maurice, prince d'Orange, 78, 79, 80, 81, 82, 85, 86.
Maurice, électeur de Saxe, 81.
Maximilien Ier, empereur d'Allemagne, 135, 136.
Moer (vander), 121.
Molina, 109.
Moutmorency, 66.
Muller, 96, 98.

N

Nassau-Dietz, 92, 93, 129.
Nassau-Dillenbourg, 92.
Nassau-Siegen, 72.
Neubourg (de) 97.
Neuenaer, 81.
Neufville, 118.

O

Ockerse, 124, 125, 126.
Orange (d'), 66, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 90. 91, 92, 93, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 130, 133.
Orléans, 96.
Othon II, comte de Gueldre, 62.

P

Pallant (de), 66, 72, 73.
Parme (de), 66.
Philippe II, roi d'Espagne, 63, 65, 66, 76, 102.
Philippe IV, roi d'Espagne, 94, 96.
Philippe V, roi d'Espagne, 98, 102.
Philippe-Guillaume, prince d'Orange, 81, 82, 83, 85.
Philippe-Guillaume, électeur Palatin, 97.
Piédefer (de), 70.
Pronk, 119, 122.

Q

Quesnoy (du), 137.

R

Raguier, 70.
Repelaar, 97.
Rynevelt (van), 88, 89.

S

Savoie (de), 62, 63, 111, 112.
Saxe (de), 80, 81, 82, 137, 138.
Schaak, 122.
Schaep, 136.
Scheer (de), 74.
Schilde (de), 89.
Schoemaker, 79, 85, 99, 103, 114, 118, 119, 122.
Schwarzenbourg (de), 71.
Sinzendorf (de), 115.
Solms (de), 91, 93.
Spiering, 119, 120, 121, 123.
Spinola, 82.
Stampfer, 67.
Stringe (vander), 125.
Stuart, 70, 98. 99, 100, 104, 127, 128, 139.

T

Towuley, 129
Trémouille (de la), 83.
Trouville (de), 103.

U

Uteneng, 88.

V

Valois (de), 62.
Verger (du), 108.
Viglius, 68.
Virnenbourg, 62.
Vonck, 87.
Voorst (van), 97.

W

Waldburg (de), 74.
Waldeck (de), 71, 72, 73.
Waller, 118.
Wassenaer (de), 131.
Waveren (van), 97.
Wulven (van), 88.
Wyck (van), 86, 87, 88, 89, 90.
Wys (de), 119. 122.

ADDE RATIONEM

LDSO
ORA
PIETIAS

DIE WET
IS DVRCH
MOISEN GEG
EVIN DIE ERL
OSING DVRCH
DIE GEBORTE
VND LIDEN
CHRISTI

2

WES IN
GOTH VERTR
OVT DER WE
RDT NIT THO
SCHANDEN
WERDEN

ERANTIA
SABAVDIAE

3

HIC
NIHIL
EXPEC
TES

4

ALTISSE·AN·1560·MENAPRE·
IACOB·HOERNAN

5

QUAMVIS·PATIENTI·COELIE·DOCTRINAM·QUAERENTIS·
QUAMVIS·VINCO·1563·NULLIS·CELIO·MULTIS·ET·FORTITER

6

GRIENTE·NE·

GRENA·PRUDENTIET·ATL·

7

8

9

10

NEC * MIHI DELICIÆ * GRATÆ * NEC * FOEDA * LOVPVS
CONTEMNO * IVXTA * PARATVS * MDC

11

H·K·

12

HENRIC. FRIDRIC. D. G. MAT. AVR. PR. COM.

13

FERIORA SECUTUS
NONIN
CVM PRIVILEGIO
C. MALLER.

Omnia mea mecum porto

14

GLORIA DEO SOLI

15

16

17

18

19

20

21

22

23

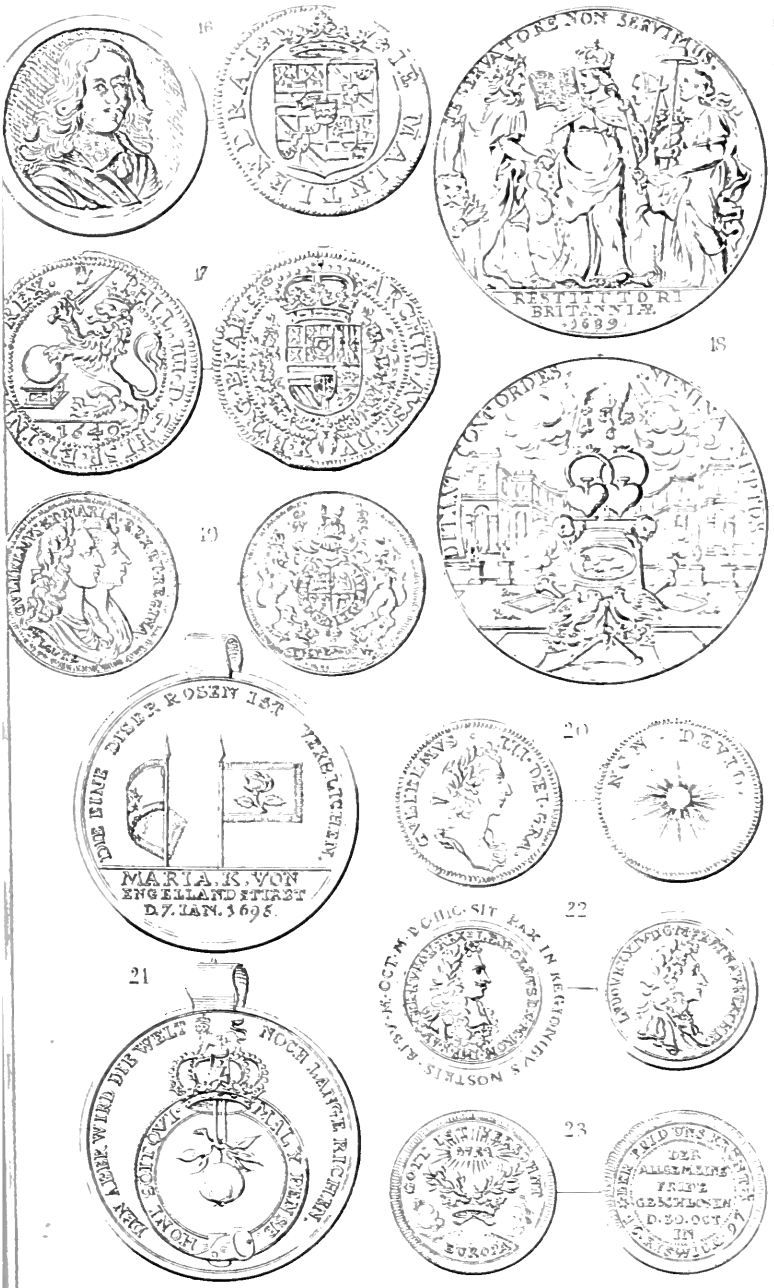

GOTT LOB DER KRIEG HAT NUN EIN
MDCXCVII

24

SVRGIT QVOQVE POSTHVMA SVLLIVS
TAMEN INVIOLATA TENETVR
MDCXCVIIII

25

26

27

28

PAVCI NON PLVRES
CAESARVM
PATRONI

MVLTI
ADVOCATI
SED
PAVCI
SELECTI

29

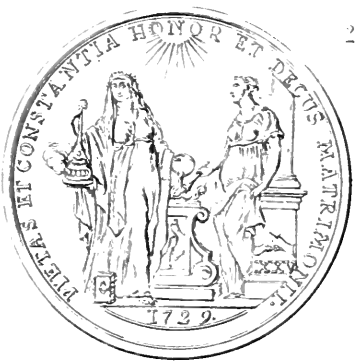
PIETAS ET CONSTANTIA HONOR ET DECUS MATRIMONII
1729

EGIDIUS VAN DEN BEMPDEN EN AEGIE HOOFT GEERFOUT VAN VLIETHOF
SEPT CONS

GETAOUD DEN 1 DECEMBER 1686 * CORNELIS STIRLING EN GERTRUYD VAN DER GOES

70

DE
DANKBAARHEIDT
VLIEGT HIER NAAR BOVEN,
OM GOLT OPT GOUDE
FEEST TE LOVEN.
TIENMAAL IN RUYM
EEN LEEUW VOLRAGT
MET VREDGOLT
IN T WEDERREYDSCH
GESLACHT.
1786

PROLEM DENT IOVE DIGNAM
CONTVGIO IVNCTI
IV. NONARVM APRILIS.
MDCCXXXVII.

31

CASTIS AMORIBVS
NOBILISSIMI IVVENIS
ARNOLDI A CITTERS, C. F. J. V. D.
MAGISTRATVI MEDIOB: CREANDO
SVFFRAGATORIS, &c.
ET
GENEROSISSIMAE VIRGINIS
SARAE JACOBAE OCKERSE,
FAVTORES ARTIVM
D. D. D.

WILL: DUKE: CUMB: BRITISH: HER:
BORN 15. APR. 1721

32

REBELLION: JUSTLY REWARDED
AT CARLILE
DEC: 1745

ET MIHI ET TIBI
AQVIS GRANI
DOMINIVS

33

BORA IAM TERACTIS IVNGITE PALMA
DIC IVNGIT PALMA
VOTA

34

VIRICHTS
SURGIA SCHUL
TERY, BEEDIGD
STADS REGERINGS
REGLEMENT OP DE
NEUBLDENXXMART
MDCCLXXXVI.
DES AVONDSTEN
11 VURE

35